

LA SEMAINE AFRICAINNE



www.lasemaineafricaine.info

N° 4197 du Vendredi 29 Septembre 2023 - 71^e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro - Tél.: (+ 242) 06 801.42.03 - 06 660.75.86 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

VIE DES PARTIS

Pascal Ngouanou met en garde contre tout congrès parallèle à l'UDH-Yuki

(P.3)

APRES L'INTERDICTION DE SA RENCONTRE CITOYENNE A MINDOULI

Dave Uphrem Mafoula dénonce des manœuvres contre lui

(P.3)



RD CONGO

Nangaa confirme l'accord politique entre Kabila et Tshisekedi



(P.7)

EDITORIAL

Une Eglise en mutations

DIOCESE DE KINKALA

Le plan diocésain de développement présenté à la communauté chrétienne



Les officiels et autres participants posant avec l'évêque (P.10)

CANAL+

C'EST
LA RENTREE
DES DECOUVERTES

POUR TOUT REABONNEMENT,
15 JOURS OFFERTS*
A TOUT CANAL+

Nathan+



INSERTION LEGALE "BALAJI SARL"

Société A Responsabilité Limitée
Capital: 1.000.000 CFA
Siège social: quartier Songolo, à côté de l'école primaire
Pointe-Noire (République du Congo)
RCCM: CG/PNR/01-2021-B-00312

Article 2: OBJET

La société a pour objet directement ou indirectement en République Congo:

-Activités des agences de réservation et voyagistes - N790000 (Agence de voyage et de tourisme) ;

-Autres commerces de détail hors magasin - G470306 (Import-export des produits alimentaires, Exportation du Lingot non ferreux, Exportation du bois, Achat artisanal et exportation de polymétaux, collant et cassitérite et autres matières minérales, Vente des grumes et exportation) ;

-Restauration -1560100 (Restauration, Bar Pâtisserie) ;

-Autres activités spécialisées, scientifiques et technique n.c.a.-M740003 (Prestation de services dans l'aviation);

-Location de véhicules automobiles - N770001 (Location voitures) ;

-Commerce de détail sur éventaires et marchés de viandes et poissons

- G470301 (Vente des produits congelés) ;

- Fonderie - C240300 (La fonderie des métaux ferreux et non ferreux) ;
-Récupération - E380002 (L'achat et récupération des métaux ferreux, non ferreux et la fonte);

-Sciage, Rabotage - C160100 (Transformation de bois et ses dérivés (sciage, placage, contre-plaqué), 3ème transformation de bois.

Et, généralement, toutes les opérations financières, mobilières, immobilières, commerciales ou industrielles pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social susceptible d'en favoriser le développement.

Article 3 : DENOMINATION

La société prend la dénomination sociale de «BALAJI» S.A.R.L.

Article 4: SIEGE SOCIAL

Le siège social est établi à Pointe-Noire, au quartier Songolo, à côté de l'école primaire. Il pourra être transféré en toute autre adresse de la même ville ou tout autre pays par simple décision des associés.

Le Notaire,

Maître Désiré BOUDIMBOU

ANNONCE LEGALE

Maître Hugues-Ido POATY, Notaire à Pointe-Noire
Sise face Cour d'Appel de Pointe-Noire, Boîte-Postale 2047,
Téléphone: (242) 06 631 14 17,
Email:hipoaty@gmail.com

A, suivant acte authentique reçu le douze février deux mille vingt et un, enregistré Folio 038/1 n°487, procédé à la création de la Société présentant les caractéristiques suivantes:

Forme: Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle;

Dénomination: «EXCELLENCE TRANSIT GENERAL», en sigle «E.T.G.»;

Objet:

- Transit: Maritime et Aérien ;
- Transport: Terrestre ;
- Logistique;
- Entreposage ;
- Manutention ;
- Prestation de services.

Capital: UN MILLION (1.000.000).

Siège: Pointe-Noire, Avenue du Havre, Base Agip, quartier Mvou-Mvou ;

Gérance: Monsieur Eugène MAVOUNGOU TCHISSAMBOU, né à Pointe-Noire, le seize août mil neuf cent quatre-vingt-cinq, demeurant à Pointe-Noire, quartier Vindoulou.

R.C.C.M.: CG-PNR-01-2023-B13-00080.

Pour avis,

Le Notaire.

Maître Léole Marcelle KOMBO
Notaire à Pointe-Noire

73, Avenue Barthélémy Boganda, en diagonale de la Clinique Les Oliviers
1er étage d'un immeuble R+2, Centre-ville, B.P.: 1718
Pointe-Noire, République du Congo

ANNONCE LEGALE DE CONSTITUTION DE LA SOCIETE QUALI SUP CONSEILS

Suivant acte reçu par Maître Léole Marcelle KOMBO, Notaire, en date du 23 Août 2023, enregistré à Pointe-Noire, aux domaines et timbres le 04 Septembre 2023, sous le folio 168/5 N°6783, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée en République du Congo, dont les caractéristiques sont les suivantes:

Dénomination: QUALI SUP CONSEILS;

Forme: Société à Responsabilité Limitée;

Capital: Un million (1000000) de francs CFA, divisé en cent (100) parts de dix mille (10 000);

Siège social: Avenue Linguissi PEMBE, Centre-ville, Pointe-Noire, République du Congo;

Objet: La société a pour objet, en République du Congo:

Import-export, Négoce international; Achats et ventes des marchandises alimentaires et non alimentaires; Achats et ventes de matériels d'équipement de nettoyage industriel; Location de matériel et d'engins bâtiment et construction; Conseils pour les affaires et conseil en gestion, Mise à disposition du personnel;
Durée: Quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de son immatriculation au RCCM;
Gérance: Madame Christ Princia ELION ONDZET, épouse COQUARD.
RCCM: CG-PNR-01-2023-B12-00160 du 12 Septembre 2023.

Pour insertion légale,
Maître Léole Marcelle
KOMBO.

ETUDE MAITRE ANGELIQUE DINAMONA
NOTAIRE

B.P: 4171 ; Téléphone (242) 05 563-72-06; 06 672-54-17
E-mail: etude.me.dinamona@gmail.com
Etude sise 148 bis, rue PANDZOU, Immeuble CONGO-TELECOM, 1er étage
Marché Plateaux Centre-ville

INSERTION LEGALE

EUROPLAST

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE UNIPERSONNELLE
AU CAPITAL DE FRANCS CFA DIX MILLIONS
SIEGE SOCIAL : QUARTIER MONGO KAMBA, ARRO NDISSEMENT IV, LOANDJILI
POINTE-NOIRE- REPUBLIQUE DU CONGO
CESSION DE PARTS SOCIALES

Aux termes du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire, établi en date à Pointe-Noire du vingt-quatre août deux mille vingt-trois par le Notaire soussigné, enregistré en date à Pointe-Noire du vingt-neuf août de la même année sous le Folio 160/3 numéro 1523, les Associés ont entre autres résolutions de l'ordre du jour, décidé de ce qui suit:

- L'agrément de la Cession de la totalité des parts sociales détenues par Messieurs Adnan **KAARFARANI**, Tarek **CHOUR**, Jaafar **CHOUR** et Yehia **CHOUR** au sein de ladite Société à Monsieur Ali AHMAD KASSEM. Par conséquent, la sortie des Messieurs Adnan **KAARFARANI**, Tarek **CHOUR**, Jaafar **CHOUR** et Yehia **CHOUR** de la société dont s'agit, le changement de la forme juridique de ladite société qui passe d'une Société A Responsabilité Limitée à une Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle, et la modification des articles 6 et 8 des statuts de la société ;

- L'agrément de la nomination de Monsieur Ali AHMAD KASSEM, en qualité de Gérant de ladite Société ;

- La mise à jour des statuts conformément aux dispositions légales de l'Acte Uniforme de l'OHADA.

Greffé du tribunal de Commerce de Pointe-Noire, sous le numéro de la formalité au registre d'arrivée :
CG-PNR-01-2023-M-02570, du premier septembre deux mille vingt-trois.

Elle est immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro: CG-PNR-01-2014-B12-00558.

Pour avis,
Maître Angélique DINAMONA,
Notaire

ANNONCE

Suivant un acte sous seing privé en date du 30 Mars 2022, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée

Dénomination: ANDRECOM.

Nom commercial: ANDRECOM.

Siège social: Rue Mboubissi, Camp IGET, Pointe-Noire.

Capital: 1.000.000 F. CFA.

Objet: Commerce et Service Industriel.

Durée: 99 ans.

Gérant: Gabriel Andréa LOUVOSSO.

RCCM: CG-PNR-01-2022-813-0006

VIE DES PARTIS

Pascal Nguanou met en garde contre tout congrès parallèle à l'UDH-Yuki

Face à la crise qui secoue l'UDH-Yuki, le parti fondé par Guy Brice Parfait Kolélas, Pascal Nguanou, son premier vice-président et président par intérim, est sorti de sa réserve. Dans une conférence de presse organisée le 21 septembre dernier à leur siège à Makélékélé, il a dénoncé le complot permanent ourdi contre son parti, visant à le déstabiliser et à le faire disparaître du paysage politique congolais. «La seule préoccupation qui nous anime en ce moment demeure la création des conditions nécessaires et suffisantes pour la reprise des travaux du congrès dans l'unité, la sérénité et la paix», a-t-il déclaré.

C'est par une minute de silence en mémoire de Guy Brice Parfait Kolélas que Pascal Nguanou a débuté sa conférence de presse aux allures d'un meeting en salle. Il était assisté de Gilles Fernand Bassindikila, deuxième vice-président; les députés Joseph Badiabio et Nicolas Jean Jacques Frédéric Malonga, Bonard Moussodia, l'ancien sénateur Zacharie Samba, notamment.

Les autres cadres étaient aux abonnés absents. Préférence généralisée à Mampouya et Ludovic Miyouna. Quelle forfaiture et trahison! Que cache cette rébellion? Pourquoi la Force publique se met-elle à sécuriser une manifestation illégale?», s'est-il interrogé.

A travers cette conférence de presse, le bureau politique voudrait rassurer les militants et sympathisants que la seule préoccupation qui l'anime, c'est celle de créer les conditions pour la reprise des travaux du congrès dans l'unité, la sérénité et la cohésion. Le parti étant un bien commun, a-t-il dit, «aucune initiative ne peut se prendre dans ce sens, sans la concertation, le dialogue et le dépassement de soi des dirigeants de notre parti et des candidats à la présidence du parti, qui en sont les principaux acteurs».

Dans cette optique, il a dénoncé toutes les initiatives isolées organisées par certains candidats instrumentalisant les militants et sympathisants. «Jamais la reprise du congrès ne partira de la rue», a-t-il averti. Il a rappelé aux militants et sympathisants, qu'en dépit de toute désinformation orchestrée par certains responsables, le bureau politique reste et demeure l'organe supérieur de décision du parti, jusqu'à la mise en place des nouveaux organes du parti. Pascal Nguanou a rassuré: «Il n'y aura jamais de congrès parallèle à l'UDH-Yuki, contrairement aux fake news lancés par les adversaires du parti et des fossoyeurs de la République. La commission d'organisation du congrès consensuellement mise en place par le bureau politique avec l'assistance de la facilitation, organisera la reprise des travaux du congrès». Il a exhorté les militants et sympathisants à rester vigilants face aux «oiseaux de mauvaise augure» et à soutenir leur action visant à maintenir debout leur parti.

Pascal Nguanou s'est adressé personnellement à Juste Ntoumi Kolélas, qu'il a affectueusement appelé «mon fils»: «Je vous demande de prendre de la hauteur, de faire preuve de patience et d'éviter la politique de l'autruche. L'UDH-Yuki n'est pas une boutique de la famille Kolélas, ni une parcelle à vendre, moins encore une secte religieuse. Nous avons créé ce parti pour accompagner le peuple congolais dans sa lutte pour le changement au Congo. Je vous demande de rejoindre le parti créé par votre frère. Nous avons fait de vous un député, parce que nous avons le devoir moral d'assister les enfants de notre défunt président, son épouse et sa famille. J'espère que vous comprendrez».

position, sans parler du coût financier subi par le parti», a déploré Pascal Nguanou. Après la suspension de quelques responsables du parti, «ces derniers ont organisé une soi-disant assemblée générale non statutaire avec une forte présence policière et des gendarmes pour expliquer à quelques militants présents que toutes les structures du parti étaient dissoutes et qu'une commission ad hoc serait mise en place à la tête de laquelle figurent les deux facilitateurs: Michel Mampouya et Ludovic Miyouna. Quelle forfaiture et trahison! Que cache cette rébellion? Pourquoi la Force publique se met-elle à sécuriser une manifestation illégale?», s'est-il interrogé.

A travers cette conférence de presse, le bureau politique voudrait rassurer les militants et sympathisants que la seule préoccupation qui l'anime, c'est celle de créer les conditions pour la reprise des travaux du congrès dans l'unité, la sérénité et la cohésion. Le parti étant un bien commun, a-t-il dit, «aucune initiative ne peut se prendre dans ce sens, sans la concertation, le dialogue et le dépassement de soi des dirigeants de notre parti et des candidats à la présidence du parti, qui en sont les principaux acteurs».

CAMEPS

Le ministre Gilbert Mokoki satisfait de l'avancement des travaux de construction du dépôt pharmaceutique

Le ministre de la Santé et de la population, Gilbert Mokoki, a visité le 22 septembre dernier, en compagnie de la représentante résidente du PNUD au Congo, Mme Adama Dian Barry, le chantier de construction du dépôt pharmaceutique avec bureaux de la Centrale d'achats des médicaments essentiels et des produits de santé (CAMEPS), au quartier Mpila, à Ouenzé.

Les travaux débutés le 15 décembre 2022 sont exécutés par l'entreprise MBTP, grâce à un financement du Fonds mondial pour un coût total de 1.013.079.153 de francs CFA. Il s'agit d'un bâtiment R+1 comprenant un dépôt pharmaceutique et des bureaux, d'un local chambre froide et d'un local technique. Sa livraison est prévue pour le 15 novembre 2023. Après la visite du chantier, la repré-



Pascal Nguanou assisté de Gilles Fernand Bassindikila



Les quelques cadres du parti

sentante du PNUD a exprimé son agence d'être associée au programme d'implanta-

tion de cet édifice, comme maître d'ouvrage. «Ce que nous avons vu témoigne du professionnalisme et de la rigueur des entreprises sélectionnées. Le Congo a du talent et c'est ce talent qui s'est exprimé. Cette infrastructure est résolument moderne. C'est ça l'objectif et la vision du partenariat que nous avons avec le Congo: comment aspirer à un mieux être de la population et faire en sorte que la santé soit accessible à tous; que les médicaments ne soient pas un luxe, mais disponibles à la population où qu'elles soient. Le chantier est très avancé. Nous sommes très fiers de ce joyeux. Ensemble avec nos partenaires, sommes heureux d'être partie prenante de cette réussite», a déclaré Mme Adama Dian Barry.

Cyr Armel YABBAT-NGO



Pendant la visite



Le dépôt pharmaceutique en construction

sentante du PNUD a exprimé son agence d'être associée au programme d'implanta-

Editorial

Une Eglise en mutations

Il nous faut désormais apprendre à lire les événements d'Eglise avec des yeux nouveaux. En plus de deux mille ans de vie, cette Eglise nous nourrit de la Parole de Dieu sans nous donner à éprouver un sentiment de lassitude. Les textes que nous lisons chaque Dimanche sont les mêmes; les événements qu'ils ont été gravés dans le marbre, et pourtant les hommes naissent et meurent et rencontrent le même Evangile avec la satisfaction de puiser à la source rafraîchissante de vie.

Naturellement, cela est surtout valable pour les croyants et les baptisés. Ils croient dans le mystère des événements transcrits dans la Bible. Mais il y a aussi une bonne portion de personnes qui vont à la découverte de leur propre personne par le contact de ces vérités jamais imposées, toujours librement accueillies ou refoulées, tout en restant parfaitement dans la liberté de pensée et d'action des créatures de Dieu. A dire cela, on se condamnerait à dormir et à se réveiller avec la réalité d'une Eglise de préchi-prêcha qui nous répèteraient la même chose. C'est pourquoi, cette semaine, au moins deux événements ont mérité d'attirer l'attention sur notre Eglise locale du Congo.

Au diocèse de Kinkala, a été présenté le Plan de développement diocésain. Répertoire les atouts, les freins et la prospective des grandes lignes d'un plan qui ne consistera pas seulement à renforcer la foi des fidèles, mais aussi à les rendre co-responsables de leur Eglise; garants de sa vie dans la dignité. «Si le développement est le nouveau nom de la paix», comme l'affirmait le Pape Paul VI dans Populorum progressio, cette paix est la somme de satisfaction des besoins vitaux de l'homme, pas seulement absence des armes. Un diocèse comme celui de Kinkala qui, comme le rappelle son Evêque Mgr Ildevert Mathurin Mouanga, a connu les affres de la guerre, ne peut se relever que par le souffle nouveau qui touchera tous les recoins du territoire et tous les êtres qui doivent y agir.

Le deuxième événement marquant s'est déroulé au Grand Séminaire Emile Biayenda. Le Congo fête cette année les 50 ans d'implantation ici du Renouveau charismatique. Cela peut ne pas parler à beaucoup, mais ce mouvement qui a accueilli l'inspiration de l'Esprit a apporté un grand bien au Congo. Au Grand Séminaire Emile Biayenda, une poignée de cadres catholiques rassemblés par un missionnaire se mirent à prier selon l'infusion de l'Esprit. Jusqu'aujourd'hui ce groupe, quoique clairsemé, est resté fidèle dans la prière une fois par semaine. Priant pour son Eglise, ses prêtres, ses dirigeants. Nous reviendrons sur cet événement dans notre prochaine édition.

Nous voyons donc une Eglise en mouvement, et qui veut remuer sa base pour de plus grands défis qui conditionneront son futur. L'Archidiocèse de Brazzaville a impulsé le mouvement du renouvellement de sa façon de s'arrimer à la modernité.

Albert S. MIANZOUKOUTA

S'adressant au ministre, elle a dit: «Nous resterons mobilisés à vos côtés pour que les derniers détails soient franchis et pour que nous investissions d'autres axes pour faire en sorte que la prise en charge des malades soit améliorée». Le ministre Gilbert Mokoki s'est réjoui de ce que la CAMEPS va avoir de grandes capacités de stockage des médicaments. «Nous avons des ambitions pour approvisionner de manière perma-

nente nos formations sanitaires et nos programmes. Nous allons demander un peu plus de crédits pour ne pas avoir de rupture de médicaments», a-t-il fait savoir. Il a rappelé que par le passé, le Congo a connu beaucoup de difficultés dans l'approvisionnement des médicaments pour le VIH-sida, mais aussi les réactifs pour les dépistages et mesurer la charge virale. «Avec un tel dispositif, il n'y a pas de raison que nous puissions hésiter de nous approvisionner en grande quantité, parce que les conditions de stockage seront réunies», a affirmé le ministre.

Gilbert Mokoki a demandé aux agents de la CAMEPS de gérer cet outil avec beaucoup de passion, d'amour et de conscience pour que la chose publique soit bien gérée. «C'est ainsi que nous allons gagner la confiance de nos partenaires».

Le ministre a mis en débat sa proposition d'implanter des panneaux solaires à la CAMEPS, conscient de la qualité et des caprices du courant de l'E²C. «Les groupes électrogènes sont une grande charge», a-t-il averti.

Cyr Armel YABBAT-NGO

AFFAIRE ÉPHREM NGOULA

La justice a requis trente ans de travaux forcés à l'encontre des six accusés

Parmi les affaires de la session criminelle de la Cour d'appel de Pointe-Noire, il y avait celle de feu Éphrem Ngoula où des suspects étaient poursuivis pour homicide volontaire et complicité d'homicide volontaire. Le procès, commencé le 24 août dernier, a pris fin le jeudi 21 septembre 2023. Reconnus coupables, les six accusés ont été condamnés à 30 ans de travaux forcés, assortis de 15 millions de francs CFA d'amende.

Les six accusés avaient été arrêtés et déférés à la Maison d'arrêt de Pointe-Noire, il y a de cela deux ans. Leur âge varie entre 21 et 33 ans. Éphrem Ngoula est-il mort noyé ou a-t-il été assassiné? Telle était la principale préoccupation des juges et des avocats.

Les deux thèses se sont affrontées à la barre. Le Président de la Cour d'appel, Etienne Loemba, a mené des confrontations. Les avocats de la défense ont, bec et ongle, bataillé pour faire triompher l'idée selon laquelle la victime est morte noyée. Ils ont introduit deux demandes: la déportation sur les lieux du drame et le retrait du rapport d'expertise réalisé par le médecin légiste, estimant qu'il était incomplet.

Dans la première demande, la défense voulait faire constater de visu les incohérences que cette



Les six condamnés pour le meurtre d'Ephrem Ngoula

expertise était incomplète. Le trajet accompli entre le nommé Salgado et la victime sont contradictoires. Le ministère public a répliqué que cette requête se heurtait au fait que les accusés avaient brûlé les habits de la victime, rendant la manifestation des preuves matérielles impossible. En règle générale, quand on est innocent, on ne brûle pas les habits d'un noyé. Sauf à vouloir cacher des éléments de preuve, comme les habits ou le téléphone portable.

Avec de tels éléments, l'accusation a maintenu la conviction qu'Éphrem avait bel et bien été tué. Pour elle, le téléphone et les habits brûlés contenaient des preuves compromettantes qui pouvaient permettre à mettre en doute leur innocence.

Dans leur plaidoirie, les avocats de la partie civile de feu Éphrem, assassiné le 28 novembre 2021 ont exigé des dommages et intérêts, une somme d'un

milliard de francs à chaque accusé. Malheureusement, cette demande a été contestée par les avocats de la défense, estimant que le dossier était vide. «On ne condamne pas une personne et on ne l'envoie pas à la potence sans une preuve solide», ont-ils indiqué. Pour le procureur général, le crime était volontaire. Par conséquent, il n'a trouvé aucune circonstance atténuante aux prévenus.

Les accusés ont insisté sur la thèse de noyade, un alibi de défense qui n'a convaincu personne.

Ils ont été reconnus coupables de crime d'homicide volontaire et complicité d'homicide volontaire. En répression, et conformément à la loi, les six accusés ont été condamnés à la peine de 30 ans de travaux forcés et à une amende de 15 millions de francs CFA chacun. Il s'agit de Bith Kiakouama Nkouka, Jordy Laurent Mapouka, Bredney Narlye

Yann Kombo, Emmanuelle Salgado et Merveille O'neil Itsika. Ils avaient trois jours pour se pourvoir en cassation. Des recours qu'ont promis de faire leurs avocats.

Au terme du procès, l'avocat de la famille du défunt, Me Guillaume Bakouété, a dégagé un sentiment de satisfaction, en estimant que la loi a été respectée. Pour l'oncle de la victime, Jacques Philippe Nkaya, la justice a dit le droit.

Arappeler qu'Éphrem Ngoula, 25 ans, est sorti de son domicile le 28 novembre 2021 et n'est plus jamais revenu. Son corps fut retrouvé à la morgue de Pointe-Noire où il avait été ramené par un pêcheur. Les six accusés étaient sortis avec lui et ont maintenu la thèse de la noyade.

Madocie Déogratias MONGO

DIPLOMATIE

Revitaliser les groupes parlementaires d'amitié entre le Congo et l'Italie

Un mois après la présentation de ses lettres de créances au Président de la République, le nouvel ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République d'Italie en République du Congo, Enrico Nunziata, a été reçu en audience par le président de l'Assemblée nationale, Isidore Mvouba, le 21 septembre dernier. Leurs entretiens ont porté sur la coopération bilatérale, notamment dans le secteur énergétique, ainsi que la dynamisation des groupes parlementaires d'amitié entre les deux pays.



Isidore Mvouba et Enrico Nunziata

Le diplomate Italien est allé présenter ses civilités au président de l'Assemblée nationale.

Les deux personnalités ont évoqué, entre autres sujets: le renforcement de la coopération interparlementaire au travers des commissions permanentes et groupes d'amitiés; l'échange d'expérience entre les députés des deux chambres. «Il est questions de revitaliser les groupes parlementaires. Nous avons souligné l'importance de ces échanges qui portent une compréhension meilleure sur des sujets qui sont très importants et qui sont des défis globaux communs, notamment le changement climatique, la transition énergétique, l'agriculture, la formation et la recherche», a-t-il déclaré.

Il s'est dit convaincu que les échanges avec les commissions techniques parlementaires sont un levier de revitalisation de la diplomatie parlementaire.

Les deux personnalités ont aussi parlé de la coopération bilatérale dans le secteur énergétique. «Tout comme des prochains échanges de visites de haut niveau. Il y a beaucoup de travail à faire pour consolider et de rendre notre relation plus dynamique», a-t-il déclaré.

Le diplomate italien a saisi l'occasion de cette rencontre pour souligner l'excellence des relations qui existent entre l'Italie et le Congo.

Cyr Armel YABBAT-NGO

HOMMAGE

Aloïse et Clément Matété in memoriam

Il y a respectivement trente-six ans (le 4 mars 1987) et trente-neuf ans (le 5 février 1985) que Aloïse et Clément Matété nous quittaient pour la vie de l'au-delà. Du cimetière d'Itatolo à Brazzaville, pour le premier, et du cimetière Moupépé de Dolisie, leurs restes mortels ont été exhumés, transférés et réinhumés le 18 septembre 2023 dans le caveau familial du cimetière municipal Moulendé, à Dolisie.

La cérémonie s'est déroulée dans l'intimité de la famille, en présence de certaines autorités, notamment Gilbert Mouanda-Mouanda, préfet départemental du Niari, Marcel Koussikana, maire de Dolisie, Gabriel Lissouba, vice-président du Conseil municipal de Dolisie, Jean Baptiste Youndouka, président des sages du Niari, le sénateur Julien Ignace Matété Mounoua, fils du défunt, ainsi que de nombreuses connaissances venues témoigner leur compassion à la famille Matété. Animée par le groupe folklorique Bana Zola, elle a commencé par le mot de remerciements des petits fils, arrières petits fils et arrière arrières petits fils du couple

Aloïse Matété et Albertine Oumba Lolo.

Julien Ignace Matété Mounoua a déclaré : «L'événement qui nous regroupe ici ce matin fait naître en moi deux sentiments: un sentiment de tristesse et en même temps un sentiment de joie pour avoir aujourd'hui honoré la volonté de Matété Aloïse. Il a été un modèle pour l'encadrement. Sa rigueur a aujourd'hui donné des fruits (...). Aujourd'hui, nous allons le réinhumer à côté de son épouse arrivée en ce lieu le 5 novembre 2021. Mes frères et moi avons jugé bon de ramener aussi Clément à côté pour nous faciliter la tâche aux moments des recueils ».

S'adressant à son frère et à sa mère, l'orateur a déclaré :



Les deux cercueils

«Grand frère Clément Matété, tu as partagé le même lit que moi, tu m'avais inculqué des enseignements qui résonnent encore dans ma tête comme si c'était d'hier. Retrouve la paix dans ce havre. A toi ma mère, maman Oumba, j'ai ramené les êtres qui te sont chers, il reste un enterré en Russie; j'y vais la semaine prochaine pour mener les démarches protocolaires pour que, s'il plaît à Dieu, il soit ramené en ce lieu» C'est l'Abbé Albert Matsoum-

bou, curé de la paroisse de Fatima qui a donné l'absoute. Aloïse Matété est venu au monde vers 1925 à Pangui, dans le district de Kimongo. Il a travaillé pendant plusieurs années dans la société d'exploitation de bois Barlogi & Clément, en qualité de chauffeur de grumier. Très aimé de ses patrons, il a donné le prénom de Clément à son fils venu au monde le 12 août 1964.

Equateur Denis NGUIMBI

CATHOLIC RELIEF SERVICES (CRS)

Faire du PNLp, le principal bénéficiaire des subventions du Fonds mondial

Dans le cadre du renforcement des capacités institutionnelles, le Catholic relief services (CRS, Secours catholique américain) a organisé un atelier de formation des agents du Programme national de lutte contre le paludisme (PNLP), sur la base de l'initiative High performing implementers (HPI), la voie rapide vers une gestion performante des subventions du fonds mondial en tant que principal bénéficiaire. La clôture est intervenue le 20 septembre dernier.

L'initiative HPI est structurée pour appuyer les Gouvernements des pays bénéficiaires du Fonds mondial de lutte contre le VIH-sida, la tuberculose et le paludisme à devenir des bénéficiaires performants.

Pour le CRS, l'objectif qui sous-tend cette initiative est de progressivement transférer la gestion des subventions fonds mondial aux partenaires locaux dans les pays où le CRS est actuellement principal bénéficiaire ou propriétaire de services.

En clair, il s'agit de permettre aux Gouvernements de gérer les subventions du Fonds mondial en respectant les normes du fonds mondial dans les domaines de la gouvernance, la gestion financière, l'achat et la chaîne d'approvisionnement, les programmes et services.

Le CRS adhère aux principes de localisation et estime que les communautés, organisations et Gouvernements locaux sont les mieux placés pour concevoir et apporter des services aux populations locales.

Dans l'initiative HPI, le CRS appuie les Gouvernements ou les organisations locales en proposant un cursus de formations professionnelles pour renforcer les compétences clés des équipes en place; une assistance technique pour élaborer des systèmes et procédures efficaces et adaptés au contexte local, qui respectent les directives du fonds mondial; un accompagnement et un appui continu aux partenaires locaux afin de promouvoir leur adhésion progressive et accompagner leur plan de transition.

KAUD

APRES L'INTERDICTION DE SA RENCONTRE CITOYENNE A MINDOULI

Dave Uphrem Mafoula dénonce des manœuvres contre lui

Dans le cadre de sa tournée dénommée «Mbongui tour», initiée depuis le 3 septembre dernier, Dave Uphrem Mafoula, le président du parti «Les Souverainistes», devait se rendre à Mindouli, dans le département du Pool, le 22 septembre dernier. C'était la 3^{ème} étape de son périple consacré à l'écoute des Congolais et à la structuration et restauration des instances de son parti. Malheureusement, cette rencontre citoyenne lui a été interdite par la secrétaire générale de la préfecture, assurant l'intérim du préfet. D'où son indignation.

Dave Uphrem Mafoula a rappelé que «Mbongui tour» est une initiative pacifique et démocratique qui entend impulser, par l'écoute, «le renouvellement des idées et le rétablissement de la confiance en notre avenir commun». «Mbongui tour est confronté à des manœuvres administratives indignes qui n'ont d'égal que l'absence de toute culture démocratique qui caractérise ceux qui ont pourtant reçu la mission de servir l'intérêt général au sein du département du Pool. Ces manœuvres sont orchestrées par la secrétaire générale de la préfecture qui assure l'intérim du préfet du département du Pool, dont le but est d'empêcher le bon déroulement du «Mbongui tour» dans ce département. Elle vient de nous interdire de nous rendre à Mindouli pour notre rencontre citoyenne, activi-

té à laquelle nos compatriotes entendaient participer avec beaucoup d'enthousiasme et cela, sans nous notifier les raisons de cette interdiction», a-t-il dénoncé. Face à ce qu'il a qualifié de nouvelle aberration démocratique, Dave Uphrem Mafoula a voulu utiliser le droit positif congolais en la matière. «C'est ainsi que nous avons pris l'option de saisir le président du Tribunal de grande instance de Kinkaka pour une procédure d'urgence afin de contester la décision de madame la secrétaire générale. Malheureusement, le président du TGI de Kinkaka est en vacance en ce moment», a-t-il affirmé. Devant une telle évidence, le président des Souverainistes a choisi de réunir les journalistes pour discuter de l'interdiction de son activité, «dans l'irrespect total de l'article 27 de notre Constitution qui



Dave Uphrem Mafoula

garantit à tous les citoyens le droit de réunion. De tels agissements empoisonnent la vie démocratique de notre pays», a-t-il précisé. Le seul motif qui, selon lui, pouvait conditionner cet empêchement, serait le trouble à l'ordre public ou les risques de trouble à l'ordre public. «Dès lors qu'aucune des trois composantes de la notion de l'ordre public à savoir la sécurité, la salubrité et la tranquillité publique n'ont fait l'objet d'aucune atteinte de manière vraisemblable, ou qu'il y avait des indices graves laissant craindre un quelconque trouble à l'ordre public, cette décision de nous empêcher de tenir notre activité à Mindouli est une parfaite illustration de l'appauvrissement de la science administrative

dans notre pays. Ces actes sont des opportunités que nous donnons ces individus pour souhaiter un réel changement dans ce pays. Car ils sont manifestement la preuve de l'insécurité juridique dans laquelle les Congolais vivent au quotidien», a déclaré Dave Uphrem Mafoula. Et d'ajouter: «Ce qui scandalise encore plus, c'est le cynisme de la manœuvre qui occulte, caricature et étouffe Mbongui tour dans son élan de revitalisation du dialogue citoyen dans notre pays, au moment où le peuple congolais affiche pleinement son désir d'aller de plus en plus vers la démocratie».

Le président des Souverainistes pense qu'en l'empêchant d'exprimer librement son opinion et de rassembler ses militants à Mindouli, «Mme la secrétaire générale marque clairement son opposition aux idéaux de paix si chers à notre pays. Les Congolais le savent, les discours du Président de la République sont très souvent émaillés de notions de paix, d'unité et de consolidation de la démocratie».

Pour lui, cette décision est paradoxale à la volonté de consolidation de la démocratie congolaise. «Je m'interroge comment on pourrait arriver à une véritable consolidation de la paix et de démocratie lorsque certains politiques et administratifs utilisent leur pouvoir comme une arme de musellement de l'opposition».

Il a indiqué que le pays a besoin d'hommes et de femmes comme eux, «qui ne réfléchissent pas comment déstabiliser et déconstruire, mais qui pensent comment unir et reconstruire». Et a dénoncé toute mauvaise intention qui viserait à le dénaturer. Dave Uphrem Mafoula a réitéré sa volonté de poursuivre sa tournée nationale «Mbongui tour» dans le souci de collaboration et d'harmonie avec les autorités administratives de chaque département du pays.

Cyr Armel YABBAT-NGO

COUP D'OEIL EN BIAIS

Surcharge à risque sur les motos

Le phénomène de la surcharge des motos commence à inquiéter à Brazzaville et dans les villes. Le transport à moto est une activité en voie de banalisation. Pourtant, elle reste périlleuse. Mais beaucoup de personnes, même les femmes, n'hésitent plus à enfourcher un engin à deux roues à usage commercial à trois. Certaines personnes sont même assises sur le porte-bagage. Elles empruntent la moto au lieu du taxi ordinaire ou du bus en raison de sa mobilité rapide. En effet, certains conducteurs n'hésitent pas à foncer à une vitesse de plus de 30km/h, foulant au pied toutes les règles de sécurité. Parce qu'ils doivent rallier la destination des clients le plus rapidement possible. C'est à un ballet infernal des motos qu'on assiste sur la route de Moukondo, par exemple, à des acrobaties pour éviter les embouteillages. A la rentrée scolaire, des élèves seront tentés par ce mode de transport. Il est peut-être temps de lancer une campagne de sensibilisation contre la surcharge à moto, d'interpeller les mototaxis qui se livrent à ces excès et, pourquoi pas, aller jusqu'à descendre certains passagers des motos. Au travail, agents de la circulation routière !

Massina : «Coup de chapeau à la police» !

Selon des habitants de Massina, un quartier de Mfilou-Ngambaba, dans le septième arrondissement de Brazzaville, les policiers du commissariat de ce quartier abattent un travail appréciable depuis un certain temps, en ce qui concerne la lutte contre la criminalité. Ils suscitent leur admiration. Après avoir sensibilisé la population il y a quelques semaines, ces agents ont mis hors d'état de nuire un grand malfaiteur qui la terrorisait. Muni d'une arme de guerre, ce dernier était passé dans plusieurs domiciles, la nuit, et extorqué des familles sous la menace de son arme. Les lieux de vente de la boisson traditionnelle «Tsoouké» où se droguaient les jeunes délinquants ont été également fermés. Depuis, l'insécurité qui a sévi dans ce quartier commence à s'estomper, surtout «grâce au savoir-faire du nouveau commissaire». Mais les habitants de Massina demandent à la hiérarchie policière d'augmenter le nombre de policiers dans leur quartier et souhaitent que leur commissariat soit doté d'un moyen roulant.

Un chauffard en fuite après avoir percuté trois personnes !

Dimanche 24 septembre 2023, vers 9h, les jeunes venus participer à la marche sportive et environnementale de la jeunesse du Bilyf, ont assisté à une scène horrible. Place de la gare où tout le monde s'était rassemblé, un taxi ayant à son bord un passager concerné par la marche sportive a fauché trois personnes. En provenance du rond-point ex-Monoprix, le taxi a traversé la chaussée à hauteur de la place de Gare, destination de son client, et c'est là que l'accident s'est produit. Le chauffeur a d'abord fauché un couple roulant à moto. Deux personnes au sol, inconscientes pendant plusieurs minutes ! Craignant la vindicte populaire, il a pris le parti de fuir en appuyant sur le champignon. Mais en contournant la place de la gare, il a encore percuté une troisième personne qui descendait de sa voiture. Une quatrième personne a eu la vie sauve grâce à un réflexe inimaginable. Des motards et des piétons ont pris en chasse le fuyard. Les infortunés, dans un état critique, ont été transportés à l'hôpital par les sapeurs-pompiers.

Un père incestueux entre les mains de la Justice

Il s'agit du vice-maire de Brazzaville. L'homme politique serait l'auteur d'agressions sexuelles incestueuses. La victime est sa fille adoptive. Il lui aurait « promis en échange un passeport pour aller en France ». D'après une source, la promesse non tenue a conduit la fille à une tentative de suicide qui a fait jaillir l'affaire au grand jour. Lundi 25 septembre 2023, le vice-maire a été déferé devant le procureur de la république pour « pratiques pédophiles ». Une information judiciaire est ouverte contre lui pour ces faits. Le père incestueux n'a pas été envoyé à la Maison d'arrêt, mais il a été placé sous contrôle judiciaire.

IN MEMORIAM

27 Septembre 2018-27 Septembre 2023

Le temps qui passe ne peut effacer le souvenir et la douleur de la disparition d'une maman unique de ton genre : Léonie LEBANITOU.

Cinq ans après, ton esprit demeure toujours parmi nous. Tu étais Tout pour nous, ta présence remplissait notre vie.

En ce triste anniversaire, maman Joséphine MFOUMOU, agent de l'économat diocésain de l'Archidiocèse de Brazzaville, invite tous ceux et toutes celles qui l'ont connue et aimée à être en union de prière avec elle pour demander au Tout Puissant de lui accorder le repos éternel.

Tout en sollicitant la miséricorde du Seigneur notre Dieu, que son âme repose en paix !

Ton souvenir restera à jamais gravé dans nos cœurs: maman, nous ne t'oublierons jamais !

Etude de Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNANGAISE
Notaire à Pointe-Noire
1 Angle Avenue Commandant FOE & Benoît GANONGO
vers le Rond point Mess. Mixte de Garrison
Immeuble MORJJA 1^{er} étage, Centre ville
B.P. 1431 Tél. 05 736 64 64 895 539 37 46
République du Congo

ANNONCE LEGALE

« **ALUCONGO BERNABE** »
Société Anonyme avec Conseil d'Administration
Capital social de Francs CFA : 679 560 000
Siège social : Avenue Saint Paul, Boîte postale 1105
POINTE-NOIRE
REPUBLIQUE DU CONGO
RCCM : CG-PNR-01-1959-B14-00008

ACTUALISATION ET MISE A JOUR DE LA SOCIETE

1. Aux termes du Procès-verbal des Délibérations de l'Assemblée générale extraordinaire de la «SOCIETE POUR LA TRANSFORMATION DE L'ALUMINIUM ET AUTRES METAUX AU CONGO » en abrégé « ALUCONGO BERNABE » tenue à Abidjan (Côte d'Ivoire), le 26 juillet 2023, déposé au rang des minutes du Notaire soussigné, le 14 août 2023, enregistré à Pointe-Noire sous folio 136/27, n°1615 ; les actionnaires de ladite société ont pris les résolutions suivantes :

-Actualisation et mise à jour des statuts de la société.

Le dépôt dudit Procès-verbal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 15 Septembre 2023 sous le numéro CG-PNR-01-2023-D-01055, conformément à la législation en vigueur.

Fait à Pointe-Noire, le 25 septembre 2023

Pour mention et avis

Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNANGAISE, Notaire à Pointe-Noire



Avis d'Appel d'Offres – Sans pré-qualification

Avis d'Appel d'offres (AAO) n° 007-2023/MATIER/DGGT-CEP

1. La Délégation générale aux grands travaux a obtenu des fonds de la Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC) afin de financer le Projet d'aménagement de la route Ndendé-Dolisie du PK 32 au PK 93 et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché des «Travaux de construction du poste de contrôle faunique de Mila Mila, dans le Département du Niari».

2. La Cellule d'exécution des travaux en partenariat multilatéral sollicite des offres sous plis fermés de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux suivants :

- travaux préliminaires ;
- gros œuvre ;
- charpente et couverture ;
- menuiserie bois et vitrerie ;
- ferronnerie ;
- plafonnage ;
- électricité ;
- plomberie sanitaire ;
- revêtement sol et murs ;

- peinture ;
- climatisation ;
- équipement ;
- aménagement.

La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres national tel que défini dans le Code des Marchés publics, et ouvert à tous les candidats éligibles.

3. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Cellule d'Exécution des Projets en Partenariat Multilatéral, sise immeuble TAMBADOU, 5ème Étage, n°2 avenue de la base au croisement avec le Boulevard Denis SASSOU NGUESSO, Batignolles Brazzaville», Tél : (242) 06 868 80 35 / (242) 06 956.86.64 ; et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessus de 9 heures à 14 heures 30 mn.

4. Les exigences en matière de qualifications sont :
- une note détaillée indiquant le personnel qualifié à affecter au projet ;
 - la liste du matériel à affecter au projet ;
 - les attestations certifiées conformes des travaux similaires exécutés pendant les cinq dernières années,

délivrées par les entités adjudicatrices. Chaque attestation précisera notamment la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation des travaux, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire ;

- la capacité d'accès aux crédits.

Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-après [spécifier l'adresse physique et électronique] contre un paiement non remboursable de deux cent mille (200 000) FCFA. La méthode de paiement sera par chèque ou virement bancaire. Le document d'Appel d'offres sera adressé par la poste aérienne pour l'étranger et la poste normale ou l'acheminement à domicile localement.

6. Les offres devront être déposées ou envoyées à l'adresse ci-après : immeuble TAMBADOU, 5ème Étage, n°2 avenue de la base au croisement avec le Boulevard Denis SASSOU NGUESSO, Batignolles Brazzaville, au plus tard le 22 octobre 2023 à 12h30mn. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des candidats présents à la même adresse le même jour à 13 h00 mn. Les offres doivent comprendre une garantie d'offres, d'un montant de : Deux millions (2 000 000) FCFA.

Les offres devront demeurer valides pendant une durée de 120 jours à compter de la date limite de soumission.

Fait à Brazzaville, le 21 septembre 2023

Le Coordonnateur P.I.

Signé

Pierre NKOU.-

MINISTRE DES FINANCES ET DU BUDGET / DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION DEPARTEMENT DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE BRAZZAVILLE
BUREAU DE LA CONSERVATION FONCIERE DE BACONGO

INSERTION LEGALE
N° 144/2023/MFB/DGID/DEFFD/DDID-BCF-B

Suivant réquisitions reçues par le Chef de Bureau de la Conservation Foncière, une procédure d'immatriculation en vue de l'établissement des titres fonciers et en cours.cette procédure concerne les immeubles suivants :

N°	N° de Réquisitions	REFERENCES CADASTRALES	QUARTIERS	Arr. /Dép.	REQUERANTS
01	N° 7924 du 09/06/23	Section : AN2 ; bloc : 266, Pile : 4, Sup : 439,64 m2	60, Rue Babassana	Mfilou	DZAMBI Eric Godet
02	N°7500 du 31/07/23	Section : C3, bloc: 132, Pile : 11, Sup: 311,04 m2	116, Rue MBEMBA Hyppolyte	Makélékélé	MALONGA Théodore
03	N°7514 du 07/08/23	Section : G, bloc : 67, Pile : 06(ex05) ; Sup : 173,30 m2	42, Rue Nganga Lingolo (ex rue Jules Gre	Bacongo	MANIMA MOUBOUHA Serge Patrick
04	N°20491 du 07/08/19	Section AB , bloc : 30 Pile : 39, Sup. 3787,89 m2	35, Av Mafouta Sébastien	Madibou	Eglise de Jesus-Christ des Saints des Derniers J
05	N° 7488 du 24/07/23	Section AD3, bloc : 26, Pile : 41 ; Sup. 2061,27 m2	Avenue de l'OMS	Madibou	BOUDZOUYOU Flavien Victoire
06	N° 7489 du 24/07/23	Section : AD3, bloc : 14, Pile : 4bis, Sup : 505,55 m2	6 bis Rue Mbanza Lucien (Q Poto-poto djoué)	Madibou	NGOMA Philippe
07	N° 7516 du 08/08/23	Section : AL, bloc: 98, Pile : 6, Sup: 448,40 m2	97, Rue Bouboté (Q Moutabala)	Mfilou	MAKOSSO TEMBEKANI BIKOUMO Nicha P
08	N° 7532 du 18/08/23	Section : -, bloc : -, Pile : -, Sup : 480,00 m2	9, Rue Mongo Oyene (Q Itsali)	Mfilou	ODZALA EKANI Boris Lassane
09	N° 7509 du 02/08/23	Section : C2, bloc : 96, Pile : 28(ex 629), Sup : 219, 32 m2	Case 629 (Q Mprissa)	Bacongo	MANTSIELA née MALONGA Isabelle Marise
10	N° 30601 du 01/08/23	Section : Q, bloc : -, Pile : -, Sup : 11.658,94 m2 (1ha 16a 59 ca)	Kintélé (Qtier Florent Ntsiba)	Pool	NGANONGO Florent
11	N° 7533 du 18/08/23	Section : C3, bloc : 16, Pile : 22(ex30), Sup : 273,35 m2	30 Avenue Bouéta Mbongo	Makélékélé	KOUKA Guy Olivier
12	N° 6904 du 02/09/22	Section : -, bloc : -, Pile : -, Sup : 508521,342 m2	Village Mataka	Pool	MAKOUMBOU MBEMBA Daniel
13	N° 5674 du 15/09/20	Section : -, bloc : -, Pile : -, Sup : 11.658,94 m2 (1ha 16a 59 ca)	Village NSOMO	Pool	Enfants KOUTEKISSA
14	N° 6911 du 07/09/22	Section : -, bloc : -, Pile : -, Sup : 339, 81 m2	Quartier Mayanga (Bikakoudi)	Madibou	MACAYA BALHOU Hugues Anicet
15	N° 7511 du 03/08/23	Section : AD4, bloc : 13, Pile : 3bis, Sup 1108,55 m2	Avenue pasteur Daniel Ndongou	Madibou	MBOUANDZI MAKANGA Serge
16	N°7524 du 10/08/23	Section : C2, bloc : 43(ex 40), Pile : 11(ex 8) ; Sup : 144, 95 m2	88, Rue Antonetti (Quartier Matiabou)	Bacongo	MABIALA-TSOUHOUNOU Amatu
17	N° 7448 du 30/06/23	Section : BH2, bloc : 53, Pile : 2 ; Sup : 444, 14 m2	14, Rue Christian Bankaites (Massissia)	Madibou	NGOUALA BATOMENE MELAINE
18	N° 7178 du 25/01/23	Section : -, bloc : -, Pile : -, Sup : 899,97 m2	Rue Samba Albert	Madibou	EBATHA Franck Grâce Richnelle
19	N° 7523 du 09/08/23	Section : C2, bloc : 43(ex 40), Pile : 11 bis, Sup 145,15 m2	88 bis, Rue Antonetti (Quartier Matiabou)	Bacongo	LOUSSEMBO BAHOUKA Grace Rolande
20	N° 7550 du 23/08/23	Section : AT2, bloc : 65, Pile : 20, Sup. 440,70 m2	3, Rue Moussouambali (Quartier Ngambio)	Mfilou	MOUTOUKOUENDA Diane
21	N° 7335 du 24/04/23	Section : B2, bloc : 181, Pile : 06, Sup : 369,93 m2	10, Rue Bihani Sivory (Qtier Diata)	Makélékélé	Association Caritative Maison de BONNE E.
22	N° 7469 du 12/07/23	Section : C, bloc : 52, Pile : 21 Bis(ex 2016 bis), Sup : 142,90 m2	2016 bis, Rue Mouanda Mbongou (Qtier M)	Makélékélé	MBONGO MPASSY Philippe Berthier
23	N° 4764 du 12/04/19	Section : G, bloc : 123, Pile : 10, Sup.427, 68 m2	239, Rue Mbama	Bacongo	BINTSAMOU Marianne
24	N° 7302 du 06/04/23	Section : AD3, bloc : 22, Pile : 52 ter, Sup : 609, 51 m2	Quartier Massissia	Madibou	MAKADIAMA BANZOUZI Yvonne
25	N° 7430 du 12/06/23	Section : AD3, bloc : 26, Pile : 37, Sup : 483, 94 m2	Avenue de l'OMS (Q Mafouta)	Madibou	Enfants KAMBA
26	N° 6350 du 01/08/22	Section : G, bloc : 90, Pile : 2, Sup 205, 70 m2	113 Rue Matoua André	Bacongo	Enfants MIACK
27	N° 7440 du 20/06/23	Section : G, bloc : 138 ; Pile : 01 et 17 bis, Sup : 379,51 m2	119 bis, Rue Mbama	Bacongo	MAMBEKE Sybel Arnaud
28	N° 7439 du 20/06/23	Section : F, bloc : 68, Pile : 02 bis (ex 03) ; Sup : 232, 90 m2	78 bis, Rue Nkouka Matiabou (ex rue archa.)	Bacongo	MAMBEKE Raclese Yvon
29	N° 7272 du 22/03/23	Section : -, bloc : -, Pile : -, Sup : 118,236 m2	LOUA 17KM	Madibou	MASSOUSSA M. née LESPRES Irenée Stéraphine
30	N° 7273 du 22/03/23	Section : -, bloc : -, Pile : -, Sup 444,285 m2	Loua 17km	Madibou	LESPRE Irenée Stéraphine
31	N° 7521 du 09/08/23	Section : -, bloc : -, Pile : -, Sup : 342, 06 m2	60, Rue Kongo Serge (Qtier 712 Itsali)	Mfilou	BANGA Ben
32	N° 7314 du 14/04/23	Section : -, bloc : -, Pile : -, Sup : 8866,69 m2	Quartier Kibina	Madibou	BOUETOUMOUSSA BIKINKITA therèse
33	N° 7503 du 01/08/23	Section : AB; bloc 30; Pile :129, Sup : 247,13 m2	15 bis, Rue Bouékassa Aimé	Makélékélé	NSIHOU née NZOUMBA Orcia Chanelle
34	N°7811 du 12/04/23	Section : -, bloc : -, Pile : -, Sup : 345, 69 m2	2, Rue Mambouani	Mfilou	ELO Anne
35	N° 7526 du 14/08/23	Section : BH ; bloc : 32, Pile : 5, Sup : 660, 19 m2	Rue Luc Mahoungou (quartier Kimpouomo))	Madibou	Enfants MAYOULOU Aimé Parfait Narcisse
36	N° 7586 du 04/09/23	Section : C4, bloc : 95, Piles : 7, Sup. 283,82 m2	13, Av Fulbert Youlou (Q Ngassa)	Makélékélé	Mr et Mme NTITIE
37	N° 7519 du 8/08/23	Section : A3, bloc : 8, Piles : 7, Sup 268, 45 m2	81, Rue Matouba Abraham (Q Ngangouoni)	Makélékélé	ISALLI Auguste Emmanuel
38	N°29854 du 13/02/23	Section : -, bloc : -, Pile : -, Sup : 742,00 m2	Kintélé, Quartier Ihouémé	Pool	KINGOUARI né KOKOLU-PAMBOU Aline C
39	N°7211 du 10/02/23	Section : -, bloc : -, Piles : -, Sup : 378, 46 m2	Rue Kimbembé (Qtier 73 Indzouli)	Mfilou	KINGOUARI KINGUENGOI Jérôme
40	N°7193 du 02/02/23	Section AL2; bloc : 40, Pile :10 ; Sup : 508, 95 m2	Rue Bouboté	Mfilou	KIMPOLO Marie
41	N° 7194 du 02/02/23	Section : AL2 bloc : 40, Piles : 02, Sup : 545,13 m2	Rue Moutabala	Mfilou	KIARI André
42	N° 7195 du 02/02/23	Section : AL2 bloc : 40, Piles : 09, Sup : 508,95 m2	Rue Bouboté	Mfilou	NZOUSI Antoinette
43	N°7535 du 21/08/23	Section : C, bloc : 13 ; Pile : 8(ex 267), Sup : 266,31 m2	267, Avenue André Matsoua	Bacongo	KODIA Antoine
44	N° 30670 du 18/08/23	Section : -, bloc : -, Pile : -, Sup : 400,84 m2	5, Avenue Maurice Pembelele(case barnier)	Mfilou	NZIENGUI Claude Renaud
45	N° 7594 du 06/09/23	Section : BH2, bloc : 55; Pile : 6 bis, Sup : 326,99 m2	Rue Bahonda Edouard (Quartier Massissia)	Madibou	FOUAD EL SAHEL
46	N°7431 du 14/06/23	Section : BK, bloc :36, Piles : 13(ex7), Sup 1800,00 m2	Rue André KOUBEMBA (Qtier Kombé)	Madibou	ADJIBI Youssouf Akorede
47	N° 7386 du 24/05/23	Section :D2(e xB2), bloc : 20, Piles : 6 (ex 12), Sup 199, 98 m2	15 bis Rue du Marché (Q Diata)	Makélékélé	KAYA ZOUSSEI Jane Lucie
48	N° 7556 du 28/08/23	Section : A2, bloc : 79, Piles : 5(ex1), Sup 268, 25 m2	1 Rue Bitali (Quartier Météo)	Makélékélé	NGOBILA Leila Roneltia
49	N° 7581 du 04/09/23	Section : AD4, bloc : 23, Piles : 7, Sup 326, 49 m2	4, Rue Nzaba Lézabal (zone 4 Tchouri)	Makélékélé	MABIKA Judicaelle Princelie
50	N° 5935 du 11/01/21	Section : F, bloc : 68, Piles : 7, Sup 133,34 m2	70 bis, rue Nkouka Matiabou (ex Rue Ar.)	Bacongo	DIAZABAKANA née KOUBA Philomène

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevable (Art. 26 du Régime de la Propriété Foncière.

Pour l'insertion légale
Alban Pie X OTORO
Le chef de Bureau

Fait à Brazzaville, le 25 septembre 2023

78^e ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES

Les participants ont examiné des solutions aux défis mondiaux

Les chefs d'Etat et de Gouvernement se sont réunis au siège de l'ONU à New-York, aux Etats-Unis, du 18 au 19 septembre 2023, lors de la 78^e session de l'Assemblée générale des Nations unies. Ce débat général annuel de haut niveau, s'est déroulé sur le thème: «Rétablir la confiance et raviver la solidarité mondiale: accélérer l'action menée pour réaliser le Programme 2030 et ses 17 Objectifs de développement durable (ODD), en faveur de la paix, de la prospérité, du progrès et de la durabilité pour tout le monde».



Les Nations unies de plus en plus face aux défis croissants du monde

Les participants ont aussi examiné des solutions aux défis mondiaux étroitement imbriqués afin de faire progresser la paix, la sécurité et le développement durable. Ils ont fourni des orientations politiques de haut niveau concernant les actions transformatrices et accélérées en amont de l'année cible de 2030 pour la réalisation des objectifs.

Le dialogue de haut niveau sur le financement du développement, qui s'est déroulé dans la foulée du Sommet sur les ODD, a fourni un encadrement politique et des orientations sur la mise en œuvre du programme d'action d'Addis-Abeba (un cadre des Nations unies pour la mobilisation des ressources en vue de la

réalisation des ODD). Il a permis également d'identifier les progrès et les défis émergents, ainsi que de mobiliser des actions supplémentaires. Parallèlement au Sommet sur les ODD, le Secrétaire général de l'ONU, António Guterres, a convoqué le sommet sur l'ambition climatique, en appelant tous les dirigeants de gouvernements, d'entreprises, de villes et de régions, issus de la société civile ou d'institutions financières à se mobiliser. Il a exhorté les personnes et les organisations y participant à présenter des solutions crédibles, sérieuses et innovantes en matière d'action climatique et de protection de l'environnement, qui permettront de progresser et de répondre à l'urgence de la

crise climatique. Le président de l'Assemblée générale, en collaboration avec l'Organisation mondiale de la Santé, a convoqué les chefs d'Etat et de Gouvernement pour une réunion d'une journée. L'objectif a été d'adopter une déclaration stratégique visant à mobiliser la volonté politique à l'échelle nationale, régionale et internationale concernant la prévention, la préparation et la riposte face aux pandémies. Une réunion ministérielle s'est aussi tenue pour préparer le sommet de l'avenir qui aura lieu en septembre 2024 et qui constitue une occasion unique de renforcer la coopération mondiale. Elle a permis de relever les défis critiques, de combler les lacunes

de la gouvernance mondiale, de réaffirmer les engagements existants (notamment à l'égard des ODD et de la Charte des Nations unies) et de mettre en place un système multilatéral plus à même de produire des retombées positives sur la vie des gens. La réunion de haut niveau a été l'occasion pour les pays et les parties prenantes de renouveler leurs efforts et d'accélérer les progrès vers la santé pour tous. Elle a servi de base à la mise en œuvre des politiques et à la prise en charge du renforcement des systèmes de santé pour l'avenir, en s'appuyant sur la déclaration politique de 2019.

Alain-Patrick MASSAMBA

RD CONGO

Nangaa confirme l'accord politique entre Kabila et Tshisekedi

En marge de la récente Assemblée générale des Nations unies tenue à New-York, aux Etats-Unis d'Amérique, le président de la République Démocratique du Congo Félix Tshisekedi a dit ne pas contracter un accord politique avec son prédécesseur Joseph Kabila Kabange. Surprise! Corneille Nangaa, ancien président de la Commission électorale nationale indépendante (CENI) de la RD Congo, a déclaré qu'il existe bel et bien un accord politique entre l'ancien et l'actuel président conclu lors de la présidentielle de 2018.



Félix Tshisekedi et Joseph Kabila autrefois alliés politiques

Corneille Nangaa affirme même avoir été l'un des co-rédacteurs de cet accord, qui a été validé par trois chefs d'Etat d'Afrique et a permis une transition pacifique du pouvoir. Les déclarations de l'ancien patron des élections de la République démocratiques du Congo soulèvent des questions et suscitent des réactions, d'autant plus que Félix Tshisekedi a publiquement nié tout compromis politique avec son

prédécesseur Joseph Kabila lors de son intervention à New-York. Selon Corneille Nangaa, l'accord politique entre Kabila et Tshisekedi avait bel et bien été acté. Il avait pour objectif de garantir la stabilité de la RDC. Il aurait été rédigé conjointement par les deux dirigeants et approuvé par trois chefs d'Etat d'Afrique dont ceux du Kenya et d'Afrique du Sud. Cet accord aurait permis une passation de pouvoir sans effusion de sang, ce qui est un événement rare dans le contexte politique RD

congolais. Les révélations de Corneille Nangaa remettent en question la version officielle de l'élection présidentielle de 2018 en RDC, qui affirmait que Félix Tshisekedi était le vainqueur légitime et indépendant. Si un accord politique secret a réellement été conclu, cela soulève des interrogations sur la sincérité du processus électoral et même sur la légitimité de l'actuel dirigeant de la RD Congo. Et cela ouvre la brèche à toutes les spéculations selon lesquelles, le candidat de

la plateforme LAMUKA Martin Fayulu était le vainqueur de cette élection. Celui-ci ne cesse de revendiquer la victoire affirmant avoir été désabusé et dit en être le véritable vainqueur. Après cette déclaration de Corneille Nangaa, certains accusent maintenant le président Tshisekedi de manquer de transparence et de trahir la confiance des électeurs. Le fait qu'il a nié publiquement tout accord politique suscite des doutes quant à sa crédibilité et à sa sincérité en tant que chef d'Etat de la RDC et surtout organisateur des futures élections générales dans ce vaste pays d'Afrique centrale. La déclaration de l'ancien président de la CENI a provoqué un tollé dans l'opinion publique congolaise. De nombreux citoyens se sentent trahis et se demandent si leur vote a réellement compté ou pourrait compter aux prochaines échéances électorales. Les partisans de l'opposition, qui ont soutenu Félix Tshisekedi dans l'espoir d'un véritable changement, se sentent maintenant floués.

Gaule D'AMBERT

FRANCE

Le Pape François dénonce «le tragique rejet de la vie humaine»

Consacré aux migrants, le voyage apostolique du Pape François s'est conclu, samedi 23 septembre 2023 par une messe géante au stade Vélodrome de Marseille, la deuxième ville de France devant plusieurs dizaines de milliers de personnes, y compris le président Emmanuel Macron. Avant de regagner le Vatican dimanche 24 septembre en soirée.



Le Pape a plaidé la cause des migrants à Marseille

«Bonjour Marseille, bonjour la France!» c'est par ces mots, en français, que le Souverain pontife a ouvert l'événement. Le Pape est arrivé dans le stade après avoir remonté l'avenue du Prado en papamobile, salué par la foule agitant des drapeaux français, de Marseille ou du Vatican. Après avoir fait le tour de la pelouse, toujours dans sa papamobile, le Saint-Père a pris place sur la vaste scène installée dans le virage nord, ornée d'une statue de la Sainte Vierge et dominée d'une croix de huit mètres de haut.

Le Pape s'est exprimé devant de nombreux responsables français et des institutions européennes, dont le ministre français de l'Intérieur Gérard Darmanin, qui avait affirmé mardi 19 septembre que son pays n'accueillerait pas de migrants venus de Lampedusa, tandis que la Droite et l'extrême-Droite fustigeaient une «submersion migratoire».

Après avoir loué vendredi 22 septembre ceux qui secourent les migrants en mer, lors d'une cérémonie à l'emblématique basilique Notre-Dame-de-la-Garde, François a reçu samedi 23 septembre, en audience des responsables de l'ONG SOS Méditerranée, basée à Marseille, qui affrète un bateau de secours.

Pour la messe géante, où près de 60 000 personnes ont envahi les tribunes, un dispositif de sécurité hors norme a été déployé, mobilisant 6 000 membres des Forces de l'ordre et un millier d'agents de sécurité privés. Dans son homélie, le Pape a dénoncé, «le tragique rejet de la vie humaine, qui est aujourd'hui refusée à nombre de personnes qui émigrent», martelant une dernière fois ce message d'accueil des migrants.

Durant son séjour, le Pape s'est entretenu pendant une demi-heure avec Emmanuel Macron, dont le gouvernement doit prochainement présenter une nouvelle loi sur l'immigration, où la question de la régularisation des travailleurs sans-papiers fait débat. Il s'agissait de la quatrième rencontre entre les deux hommes, qui entretiennent des relations cordiales. D'après la présidence française, les deux personnalités ont entre autres, évoqué ces deux sujets lors de leur entretien, avec «une vraie volonté conjointe de lutter» contre les passeurs «et d'apporter des solutions humaines».

Ovationné par la foule, le Pape a conclu la messe en la cathédrale du Vélodrome en appelant, en français, à lui apporter du soutien: «N'oubliez pas de prier pour moi, c'est un travail pas facile», a-t-il lancé, après avoir évoqué, en italien, les 86 victimes de l'attentat du 14 juillet 2016 à Nice. Le Souverain pontife a quitté Marseille le samedi après un bref entretien, dans un salon de l'aéroport, avec le Président Emmanuel Macron.

Ce voyage, le premier d'un Souverain pontife à Marseille en près de 500 ans, semble avoir suscité un engouement.

Alain P. MASSAMBA

IN MEMORIAM

25 septembre 2022 - 25 septembre 2023

En ce premier anniversaire du rappel à Dieu de Maître Rosine NTIETIE BIKOYI, avocate au barreau de Pointe-Noire, membre de l'Ordre national des avocats du Congo et de la Légion de Marie, la famille NTIETIE prie tous ceux et toutes celles qui l'ont connue et aimée, d'avoir une pensée pieuse pour le repos de son âme. Des messes sont célébrées toute la semaine à cette intention à Brazzaville, en l'église Saint Dominique de la Patte d'Oie à 6h15. Dimanche 1er octobre ce sera à 9h.



ITIE

Le Congo analyse son plan de travail 2023-2025

L'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) Congo n'est pas menacée de suspension. Elle est dans le processus de sa prochaine validation qui aura lieu en avril 2025. Le comité exécutif du Comité national a tenu une session ordinaire, vendredi 22 septembre 2023 à Brazzaville. Plusieurs dossiers étaient à l'ordre du jour notamment l'analyse du plan de travail 2023-2025, en mettant surtout l'accent sur le rapport de l'étude du cadrage. La session s'est tenue sous la supervision de Jean-Baptiste Ondaye,



Jean-Baptiste ONDAYE et Bruno Jean Richard ITOUA

ministre de l'Economie et des finances, président du comité national ITIE. Etaient présents à cette session: Bruno Jean Richard Itoua, ministre des Hydrocarbures, 2^e vice-président, Florent Michel Okoko, secrétaire permanent du comité national de l'ITIE, Christian Mounzé, coordonnateur national de la Coalition «Publiez ce que vous payez», 3^e vice-président et Jean Aimé Brice Makosso, secrétaire permanent de la commission diocésaine Justice et paix de Pointe-Noire, également 3^e vice-président. De même que des représentants de l'administration publique, de sociétés privées et de la société civile en tant que membres. Au cours de la session, les membres exécutifs se sont appesantis sur le rapport de l'étude du cadrage, du fait de la présence du représentant de l'administrateur indépendant du cabinet en charge de la présentation du prochain rapport ITIE Congo. La rencontre a permis de connaître et de comprendre à la fois les préoccupations de l'administrateur indépendant et celles des membres du comité exécutif.

L'administrateur a montré la nécessité de prendre des décisions sur les nouveaux termes qui sont apparus dans la norme ITIE internationale en 2023, par exemple sur les conditions de l'octroi des permis d'exploitation aux sociétés et sur les différents flux financiers qui sortent des industries extractives. En principe, cela doit occasionner un débat technique entre l'administrateur indépendant et les administrations de l'Etat en charge de ces questions pour une harmonisation, a précisé Florent Michel Okoko. «Les membres de l'ITIE restent actifs. Dans les prochains jours, nous allons adopter le rapport de l'administrateur indépendant de cadrage pour permettre d'avancer dans le sens de la production du rapport ITIE Congo qui doit porter les exercices 2021-2022. Nous mettrons aussi en place le processus permettant de réaliser ce qui est prévu dans le cadre du plan de travail», a-t-il assuré.

Le secrétaire permanent a ajouté que le Congo a participé à la conférence mondiale de l'ITIE tenue à Dakar au Sénégal, en juin dernier. Les experts du comité exécutif de l'ITIE Congo y ont animé des débats sur les ressources extractives, sur leur modélisation, sur la gestion des coûts des projets. Le Congo est également représenté au Conseil d'administration international de l'ITIE. C'est une preuve du dynamisme de l'ITIE Congo, même s'il y a des faiblesses. La volonté des parties prenantes, celle du Gouvernement, de la société civile et des sociétés privées est intacte. Ouvrant les travaux, Jean-Baptiste Ondaye a rappelé que depuis la dernière réunion de mars 2023, d'importants événements dans la mise en œuvre de l'ITIE se sont produits, notamment la tenue de la conférence mondiale de l'ITIE à Dakar, au Sénégal, l'adoption de la nouvelle norme ITIE dans sa version 2023 et le lancement du processus de production du rapport ITIE portant sur les exercices 2021-2022. «La réalisation des mesures correctives de la dernière validation de notre pays est un objectif prioritaire du Gouvernement. Cela passe par une implication efficace de toutes les parties prenantes, dont la participation des différents événements organisés par notre institution, de la mise en œuvre des capacités idoines pour un aboutissement réussi au mois d'avril 2025. Nous espérons que les résultats de cette réunion seront à la hauteur des enjeux et permettront une avancée significative dans la mise en œuvre de l'ITIE», a-t-il indiqué.

Philippe BANZ

MINISTERE DES HYDROCARBURES

Trois directeurs généraux installés dans leurs fonctions

Nommés en Conseil des ministres le 12 août dernier au titre du ministère des Hydrocarbures, les directeurs généraux de la valorisation du gaz Christian Hyppolite Tchinianga Pambou, de l'aval pétrolier Richard Ngola et de l'économie, de l'audit et du trading pétrolier Jean Jacques Ikama ont été installés dans leurs fonctions, samedi 23 septembre dernier à Brazzaville, par le Pr Macaire Batchi, directeur de cabinet du ministre des Hydrocarbures Bruno Jean Richard Itoua. Nommé par le même Conseil des ministres, le directeur général de l'amont pétrolier Stev Simplicie Onanga, lui, a pris ses fonctions depuis le 19 août 2023.



Pr Macaire Batchi au milieu et les nouveaux directeurs généraux

Pour le ministre Itoua, à travers ces nominations, il s'agit de réorganiser, réformer le ministère des Hydrocarbures afin de lui permettre de continuer à jouer pleinement son rôle stratégique de pourvoyeur de fonds au budget de l'Etat à 70%, en dépit du défi de la transition énergétique qu'il est appelé à relever.

C'est la plus grande réforme impulsée depuis que ce ministère existe. La mise en place de cette nouvelle équipe de l'administration des hydrocarbures permettra

de promouvoir et développer le secteur des hydrocarbures, suivre et appliquer les accords de coopérations conclus avec les tiers dans le domaine des hydrocarbures, gérer le patrimoine national en matière des hydrocarbures liquides et gazeux, définir et élaborer la politique nationale en vue d'une gestion efficiente des ressources en hydrocarbures, accroître les capacités de contrôle de l'Etat en matière des produits pétroliers, orienter et contrôler les entreprises d'Etat sous tutelle, contrôler les sociétés privées et

les organismes dont les activités relèvent des hydrocarbures.

Quarante ans d'expérience dans le domaine pétrolier, Jean-Jacques Ikama, face à la presse, a remercié les autorités gouvernementales pour sa nomination au poste de directeur général de l'économie, de l'audit et du trading pétrolier et promet de déployer, avec ses collaborateurs, l'énergie nécessaire pour que le secteur pétrolier demeure le numéro 1

dans le cadre du renflouement des caisses de l'Etat. Peu avant lui, Christian Hyppolite Tchinianga Pambou et Richard Ngola ont, pour leur part, remercié le Gouvernement pour la confiance faite en leurs personnes et entendent contribuer efficacement à faire du ministère des Hydrocarbures un fleuron du développement et de la construction de l'économie.

Gaule D'AMBERT

ASSOCIATION AVENIR NEPAD CONGO

Restitution des résultats des enquêtes menées sur la démocratie et la gouvernance

En rapport avec la Journée internationale de la démocratie, l'association Avenir Nepad Congo que coordonne Estanilas Ngodi a organisé le vendredi 15 septembre 2023, à Brazzaville, un atelier de restitution des résultats des enquêtes d'opinion menées dans les départements du Congo, en partenariat avec Afrobarometer, un réseau panafricain indépendant de recherche par sondage.

Des équipes d'Afrobarometer au Congo, conduites par l'association Avenir Nepad Congo, ont été déployées sur le terrain dans les différentes localités des départements du Congo, du 20 juin au 17 juillet 2023, pour s'entretenir avec un échantillon de 1200 adultes à raison de huit personnes par localité, sur des sujets d'actualité, notamment la démocratie et la gouvernance. Au sujet de la démocratie, 69% des Congolais préfèrent la démocratie à toute autre forme de Gouvernement; 87% rejettent la règle du parti unique; 67% pensent qu'il est légitime que l'armée prenne le contrôle du pays dans le cas où les leaders élus abusent du pouvoir au nom de leur propre intérêt; 74% pensent que leur pays n'est pas une démocratie;

85% se disent insatisfaits de la mise en œuvre de la démocratie au Congo; 84% estiment que la constitution du 25 octobre 2015 devrait limiter l'exercice de la fonction présidentielle à deux mandats.

Au sujet de la gouvernance, la situation économique actuelle ainsi que les conditions de vie des populations étant précaires, la majorité des Congolais sont touchés par une pauvreté modérée ou sévère par manque de nourriture, d'eau potable, d'électricité, de soins médicaux adéquats, le mauvais état des routes, la corruption et l'insécurité. Bref, 71% des Congolais pensent que les conditions de vie sont très mauvaises, car le taux de chô-



Les membres du Nepad et d'Afrobarometer

mage des jeunes est trop criard. A signaler qu'Afrobarometer est un réseau panafricain non partisan de recherche par sondage, qui produit des données fiables sur les expériences et appréciations des Africains relatifs à la démocratie, à la gouvernance et à la qualité de vie. Neuf rounds d'enquêtes ont été réalisés dans un maximum de 42 pays depuis 1999. Les enquêtes du 9^e round

(2021-2023) couvrent 39 pays. Afrobarometer réalise des entretiens face à face dans la langue du répondant avec des échantillons représentatifs à l'échelle nationale. Afrobarometer a été créé en 1999 et est présent dans près de 40 pays dont trois en Afrique centrale: le Cameroun, le Gabon et le Congo.

Pascal BIOZI KIMINOU

FORMATION

Renforcer les compétences des journalistes sur le reportage de terrain

Quelques onze femmes journalistes des web médias et de la presse écrite ont été formées du 19 au 23 septembre 2023 à Brazzaville sur comment construire un reportage de terrain, dans le but de renforcer leurs compétences. La Formation a été organisée par l'ONG Journalisme et éthique Congo (JEC) avec l'appui technique et financier de l'ambassade des Etats Unis au Congo.

La formation a consisté à rappeler les principes de la construction d'un reportage de terrain, comment il faut se préparer, avoir une idée du sujet, choisir ses interlocuteurs, identifier son site de réalisation de reportage, a indiqué le seul

formateur, Arsène Séverin. Pendant deux jours sur le terrain, les journalistes se sont déployés dans les zones d'érosions, dans les marchés de Brazzaville, dans les écoles et les établissements. Elles sont revenues et ont présenté le travail réalisé sur le terrain. Ce travail sera diffusé dans leurs médias, a poursuivi le formateur. «La seule façon de penser que les journalistes ont assimilé les techniques de reportage c'est de les voir à l'œuvre. Elles ont compris qu'il y a beaucoup à faire pour le reportage de terrain; il faut travailler tous les jours pour avoir une bonne expérience. Dans notre pays, très peu de femmes font les reportages de terrain, très peu de femmes se déploient dans les départements, dans les quartiers reculés pour aller chercher l'information», a déploré Arsène Séverin. Michelle Miyouna, participante, a déclaré: «C'est une bonne expérience. Avant je

ne savais pas comment attaquer mon sujet, mais j'ai appris comment trouver la bonne idée, la nourrir et comment faire pour contacter des personnes ressources, des personnes à interviewer. Ça n'a pas été facile, car, à plusieurs reprises, j'ai été refoulée au marché Total, on m'a demandé des autorisations pour filmer. J'ai usé d'un peu de patience jusqu'à obtenir des images que j'ai fournies à mon formateur».

«La formation a été basée sur le reportage de terrain, nous nous sommes déployées sur le terrain. Mon sujet portait sur les coupures intempestives d'électricité dans les ménages. Il y avait beaucoup de difficultés, les gens étaient réticents et ne voulaient pas que je prenne les photos de leur congélateur. Cette expérience m'a appris à être patiente et persistante», a dit Anicette Ngakosso, une autre participante. A.NK-K.

Maître Léole Marcelle KOMBO

Notaire à Pointe-Noire

73, Avenue Barthélémy Boganda, en diagonale de la Clinique Les Oliviers
1er étage d'un immeuble R+2, Centre-ville, B.P.: 1718
Pointe-Noire, République du Congo.

Suivant acte reçu par Maître Léole Marcelle KOMBO, Notaire, en date du 10 Août 2023, enregistré à Pointe-Noire, aux domaines et timbres le 04 Septembre 2023, sous le folio 168/11 N°6789, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée en République du Congo, dont les caractéristiques sont les suivantes:

Dénomination: INDUSTRIAL & HYDRAULIC MATERIAL, en sigle «IHM TRADING»;

Nom commercial: IHM TRADING ;

Forme: Société à Responsabilité Limitée;

Capital: Un million (1 000 000) de francs CFA, divisé en cent (100) parts de dix mille (10 000);

Siège social: Quartier Grand Marché, Pointe-Noire, République du Congo ;

Objet: La société a pour objet, en République du Congo:

Location des unités hydrauliques ; Vente et distribution de matériels hydrauliques et industriels; Mise à disposition du personnel qualifié en hydraulique et maintenance industrielle; Nettoyage industriel; Réparation de vérins, pompes et autres unités hydrauliques; Assemblage et certification des tuyauteries flexibles ;

Durée: Quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de son immatriculation au RCCM;

Gérance: Monsieur M'PEKO BOUEYA Bienvenu ;

RCCM: CG-PNR-01-2023-BI2-00159 du 08 Septembre 2023.

Pour insertion légale,
Maître Léole Marcelle KOMBO.



REPUBLIQUE DU CONGO
MINISTRE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ENTRETIEN ROUTIER
PROGRAMME D'UTILISATION DURABLE DES TERRES
UNITE DE COORDINATION DU PROGRAMME

AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET
N° 001-2023/CAB/MATIER/UCP du 28/08/2023

Sélection de consultants pour le recrutement d'un cabinet de conseils ou d'un consortium de cabinet de conseils spécialisés en gestion durable des forêts et en réglementations pour assistance à maîtrise d'ouvrage. Le Ministère de l'Aménagement du Territoire, des Infrastructures et de l'Entretien (le « MATIER ») a reçu un financement de l'Agence Française de Développement (l'« AFD »), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de celui-ci pour effectuer les paiements au titre du Programme d'Utilisation Durable des Terres (PUDT).

Les Services du Candidat auront pour objet :

- Faire une analyse des impacts économiques, sociaux, environnementaux et climatiques induits par le régime de partage de production avec une forte implication des parties prenantes de la filière forêt-bois pour les accompagner dans la compréhension de la mise en œuvre de ce régime ;
- Consolider le cadre de la gestion durable des forêts ;
- Identifier et proposer le classement du DFP, via une approche HVC/HSC/CLIP selon la procédure en vigueur.

Le MATIER invite les Candidats à manifester leur intérêt à fournir les Services décrits ci-dessus.

Cet Appel à Manifestations d'Intérêt s'adresse aux Bureaux d'études ou Consortium de bureaux d'études.

Les critères d'éligibilité à un financement de l'AFD sont spécifiés à l'Article 1.3 des « Directives pour la Passation des Marchés financés par l'AFD dans les États étrangers », disponibles en ligne sur le site internet de l'AFD : <http://www.afd.fr>.

Les Candidats ne peuvent soumettre qu'une seule candidature en leur nom propre ou en Groupement. Si un Candidat (y compris le membre d'un Groupement) soumet ou participe à plusieurs candidatures, celles-ci seront éliminées. En revanche, un même Sous-traitant peut participer à plusieurs candidatures.

Si le Candidat est constitué en Groupement, la Manifestation d'Intérêt doit inclure une copie de l'accord de Groupement conclu par l'ensemble de ses membres ou une lettre d'intention de constituer un Consortium, signée par tous ses membres et accompagnée d'une copie de l'accord de Consortium proposé.

En l'absence de ce document, les autres membres seront considérés

comme Sous-traitants.

Les références et qualifications des Sous-traitants ne sont pas prises en compte dans l'évaluation des candidatures.

Les Candidats intéressés doivent produire les informations démontrant qu'ils sont qualifiés et expérimentés pour réaliser les présents Services. A ce titre, ils justifieront qu'ils possèdent des références de prestations récentes et similaires.

Le caractère similaire des références sera analysé en fonction :

- De l'ampleur des marchés ;
 - De la nature des Services: l'analyse impacts économiques, sociaux, environnementaux et climatiques, élaboration des outils de vulgarisation, reformulation de la politique de gestion durable des forêts, élaboration du cadre réglementaire de gestion durable des forêts (loi, décret,...), élaboration de documents techniques, élaboration de modules de formation ;
 - Des domaines et expertises techniques: Foresterie, Agroéconomie, sciences environnementales, biodiversité, sciences juridiques, législations forestières en Afrique central, technique d'évaluation participative, méthodes participatives de collecte ;
 - Du contexte géographique dans la région d'Afrique centrale.
- Le MATIER examinera également la pertinence des Manifestations d'Intérêt au regard des critères suivants :
- Le bureau d'étude doit produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations :
- Avoir au moins 10 ans d'expérience dans le domaine de la foresterie ;
 - Documentation ou brochures de présentation ;
 - Références et des justificatifs (attestations/certificats de bonne fin des prestations, contrats, procès verbaux,...) de maîtrises d'ouvrage concernant l'exécution de missions similaires, les missions similaires étant définies comme celles se rapportant aux domaines de prestations similaires. Les références en Afrique subsaharienne seront valorisées ;
 - Capacité de backstopping : liste des experts proposés dans les différentes spécialités et expertise du projet avec un très court résumé sur l'expérience de chaque personne (spécialité/domaine d'expertise, formation, années d'expérience dans la spécialité, années dans l'entreprise).
 - Présence ou partenaire au Cameroun, Congo, Gabon et/ou RDC.

En raison du risque sécuritaire dans les zones où doivent être réalisés les Services, l'évaluation des Manifestations d'Intérêt vérifiera que les candidatures répondent aux critères suivants :

- Le Candidat possède au moins une expérience de prestations en zone à risque sécuritaire similaire, pour laquelle il fournira une preuve de mise en œuvre de mesures de sûreté (facture ou contrat avec prestataire sûreté, justificatifs de sensibilisation à la sûreté avant départ sur site, etc.) ;
- Le Candidat possède des procédures internes de gestion de la sûreté: il fournira la description de son dispositif de veille et de son dispositif de gestion des crises ;
- Le Candidat dispose, pour des prestations réalisées à l'étranger, d'un contrat d'assistance et de rapatriement de ses collaborateurs : il fournira l'attestation le justifiant ;
- Le Candidat décrira son processus standard de préparation au départ en mission dans des zones sensibles, et joindra des justificatifs de sa mise en œuvre (ordres de mission avec consignes associées, attestations d'actions de sensibilisation ou de formation, etc.) .

Le mandataire du Consortium, ainsi que tout membre ayant son siège en dehors du pays du Client devront remplir chacun de ces critères.

Une candidature ne répondant pas à l'une quelconque de ces exigences sera écartée.

Le MATIER dressera une liste restreinte de six (6) Candidats maximum, présélectionnés sur la base des candidatures reçues, auxquels il adressera la Demande de Propositions pour la réalisation des Services requis. Les Manifestations d'Intérêt devront être soumises en français en quatre (4) exemplaires (un original + 3 copies) et une version numérique (clé USB) et doivent être envoyées par voie électronique à l'adresse suivante : gomadegoma@gmail.com à Monsieur GOMA Antoine, ou à l'adresse ci-dessous :

Ministère de l'Aménagement du Territoire, des Infrastructures et de l'Entretien Routier
 Programme d'Utilisation Durable des Terres (PUDT)
 Ex Immeuble du Plan, Place de la République, Rond-point CCF, 4^e étage,
 Porte 408, Tél : 06 410 82 06/05 004 49 75
 au plus tard le 09 octobre 2023 avant 13 heures 00 mn (heure de Brazzaville), date et heure limites de dépôt et porter la mention :

« Manifestation d'intérêt pour le recrutement d'un cabinet de conseils ou d'un consortium de cabinet de conseils spécialisés en gestion durable des forêts et en réglementations pour assistance à maîtrise d'ouvrage »

Les Candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessus, aux heures d'ouverture de bureaux, tous les jours ouvrables (lundi au vendredi) de 8 heures à 14 heures (heure de Brazzaville) ou par courriel: gomadegoma@gmail.com à Monsieur GOMA Antoine.

Fait à Brazzaville, le 11 septembre 2023

Le Coordonnal

Antoine



MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES
DOMAINES DE POINTE-NOIRE ET DU KOUILOU
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE
DE POINTE-NOIRE CENTRE

ANNONCE LEGALE
N°12/2023/MEF/DGID/DEFFD/DIIPNK/BCHPF-PNR-CENTRE

Suivant réquisitions reçues par le Chef de bureau de la conservation des hypothèques et de la Propriété Foncière de Pointe-Noire Centre, une procédure d'immatriculation, en vue de l'établissement des titres fonciers, est en cours. Cette procédure concerne les immeubles et réquerants suivants :

N°	N° DE REQUISITIONS	REFERENCES CADASTRALES	LIEU / QUARTIERS	Arr / DPT	REQUERANTS
1	30.472 du 5/11/2022	Plle(s) 01 et 02	Djeno Village (Fle Tchimpanana)	Arr 06	Mme. NGANGA-MAKAMONA Annick Dieu Gracias
2	30.315 du 6/03/2018	Plle(s) 08 bis	Tchimbambouka (Fle Mboma)	Arr 06	Enganis : IKANI OSSERE Helvira Daniella ; NGOLO OSSERE Elisee Et NOMBAG OSSERE Aaron-Steele Fanny
3	30.655 du 6/03/2023	Plle(s) 07	Tchimbambouka	Arr 01	Mme. M'BO IBOUNOU Urielle Sandra
4	27.997 du 6/08/2018	Plle(s) /	TCHIMBAMBA	Arr 06	Mme. MISSILOU Estelle Lucienne
5	30.652 du 5/03/2023	Plle(s) 04 bis	DJENO (Fle Tchimpanana)	Arr 06	Mme. NKOMBO KIBA Lansard Leticia
6	30.448 du 10/03/2023	Plle(s) 19	TCHIMBAMBOUKA	Arr 06	Mme. POATY MAFOUKA Judith Laure
7	26.827 du 3/03/2017	Plle(s) 01	NGOYO (Clan M'BAMBOUKA)	Arr 01	Mlle. LOEMBA DELHO Kimi Joyce
8	27.113 du 7/08/2017	Pll(s) 12	MPITA	Arr 06	Mr. MFOURGA Lordy Bregel
9	30.318 du 4/08/2022	Pll(s) 01	NGOYO	Arr 01	Mr. NZEMBA SYLVAIN MILANDOU
10	28.940 du 6/02/2020	Plle(s) 03 bis	TCHIMBAMBA	Arr 06	Mr. MALONGA Chardy La vie Caël
11	29.036 du 5/06/2020	Plle(s) 03	NGOYO-CENTRAL (Fle Tchinvassa)	Arr 01	Mme. NGAKALA Marie Odile
12	30325 du 26/08/2022	Plle(s) 09	CENTRE VILLE	Arr 06	Mr. MIYOUNA MOUANDA Lucien Patrick
13	30.213 du 3/06/2022	Plle(s) 04	TCHIMBAMBOUKA	Arr 06	Mr. NIATY-TSATY Serge Chancel
14	30.462 du 1/11/2022	Plle(s) 05	Côte-Matève (Fle Tchinvassa)	Arr 06	Mme. PANDI Novella Ruth
15	30.432 du 8/11/2022	Plle(s) 06	NGOYO (Fle Matolo)	Arr 06	Mlles. ARNOULT Julien Gilles Et ARNOULT Maël Gilles
16	19.152 du 3/08/2010	Plle(s) 01	NGOYO (Fle Tchinvassa)	Arr 01	Mlle. COSTADE Stelle Maryse
17	30.445 du 9/03/2023	Plle(s) 01	MPITA	Arr 01	Mr. GONDOLAT BOMPENBE Patrick
18	30.733 du 10/05/2023	Plle(s) 454	MPITA-LOYA	Arr 01	Mr. MBEDI Eugene
19	30.692 du 06/04/2023	Plle(s) 15	TCHIMBAMBA	Arr 03	Mr. LELO Jean
20	30.409 du 19/10/2022	Plle(s) 16	MPAKA	Arr 06	Mr. BAMENGUINA Claude De Grâce Le Fevre Deux
21	30.694 du 07/04/2023	Plle(s) 05	NGOYO (Fle Mbelo)	Arr 06	Mme. MOUNGABIO Anasthasie Léontine
22	30.435 du 09/11/2022	Plle(s) 12 et 13	MPAKA (Tchivoundou Belle-vie)	Arr 01	Mr. ITOUA Rufin-Armand
23	29.809 du 02/09/2021	Plle(s) 04, 06, 08, 10	TCHIMBAMBA (Fle Bouloulou)	Arr 06	Mr. KWALA Bienvenue
24	30.471 du 25/11/2022	Plle(s) 04	Zone Cotière (Fle Matolo)	Arr 06	Mme. NGANGA BAHOUKA Darine Marielle
25	30.426 du 02/11/2022	Plle(s) 12	Djeno Village (Fle Tchimpanana)KM4	Arr 01	Mr. NGOKA MONDET Martial Kevin
26	30.715 du 24/04/2023	Plle(s) 02	TCHIMBAMBA	Arr 01	Mr. LOMINA Franck Destin
27	17.622 du 15/05/2009	Plle(s) 20	Superficie 400,00 m²	Arr 03	Mme. MOUSSOUNDA Philomène
28	30.487 du 01/12/2022	Plle(s) 04	MAYINGA (Fle Tchimbambouka)	Arr 06	Mr. MAKOUNDI BIFIGA Aldin
29	25.828 du 04/02/2016	Plle(s) 05	NGOYO	Arr 06	Mr. BAMB I François François Prince
30	30.308 du 19/08/2022	Plle(s) 37 Quinté	CENTRE VILLE	Arr 01	S.C.I «SIGMA IMMOBILIER»
31	30.703 du 19/04/2023	Plle(s) 03	Côte-Matève (Fle Ntoundou)	Arr 06	Mme. MISSIE née OCKOUMOU Ludviane Patricia Nadia
32	39.529 du 06/01/2021	Plle(s) 06	Tchimbambouka	Arr 06	Mr. M'BOUNGOU KIMBOLO Japhet Noël Jithran
33	23.639 du 10/04/2014	Plle(s) 06 et 08	Mpaka 120	Arr 06	Mr. BOUITI Paul
34	30.055 du 02/03/2022	Plle(s) 09 et 09 bis	Tchimbambouka	Arr 06	Mr. PANZOU NKAYA Breis Burel
35	30.838 du 11/07/2023	Plle(s) 04,05, et 06	Tchimbambouka (Agri-Congo)	Arr 06	Mr. MBOUITILA NTOUMI Henoc Jered

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevable. (Arr. 26 de la loi 17/2000, du 30 décembre 2020, portant Régime de la Propriété Foncière).

Fait à Pointe-Noire, le 14 Septembre 2023

Le chef de bureau Yvon Faustin Magloire OKEMBA

UDIOCESE DE KINKALA

Le plan diocésain de développement présenté à la communauté chrétienne

C'est la première fois depuis l'érection de ce diocèse le 3 octobre 1987 suite au démembrement de l'archidiocèse de Brazzaville, qu'une telle initiative est mise sur pied, le plan diocésain de développement (PDD). Plus d'une centaine de personnes: cadres, prêtres, religieux, religieuses, fidèles laïcs du Christ issus des différents mouvements d'apostolat du diocèse de Kinkala et du département du Pool ont pris part le samedi 23 septembre 2023 en la cathédrale Sainte Monique, à la cérémonie de présentation de ce plan. La cérémonie était présidée par Mgr Ildevert Mathurin Mouanga, évêque du lieu, en présence de Michel Mampouya Bouboutou, président du Conseil départemental du Pool et de diverses autres personnalités et du représentant, de Mme le Maire de la communauté urbaine de Kinkala.

Présentant le plan, Roger Matoko, membre du Cercle de réflexion Pool Vumbuka c'est-à-dire «Pool réveille-toi», une Ong créée par les originaires de ce département pour l'éveil des consciences des jeunes, a rappelé que c'est en mars 2021 que le diocèse de Kinkala a entrepris le processus d'élaboration de ce plan qui se résume en deux volets: le contexte international et national et le contexte diocésain. «En effet, le contexte international et national est marqué par des conflits armés et des crises économiques sans précédents dans certains pays. Par contre, le contexte diocésain est marqué par un faible taux de participation des chrétiens aux activités du diocèse, la faible contribution aux quêtes, le manque d'infrastructures, de transparence dans les activités génératrices de revenus (AGR) dans les paroisses. Ce plan est consigné dans un document de 87 pages qui couvre la période allant de 2023 à 2027. Le plan est une synthèse des données qui découlent de la collecte d'informations réalisée dans les différentes paroisses pendant le diagnostic flash participatif qui a identifié les forces, les menaces et les faiblesses ainsi que les opportunités. Ces données ont été enrichies par d'autres, telles

que la cartographie du diocèse et du département réalisé par le bureau diocésain de développement (BDD) et validé par le Conseil pastoral pour les Affaires économiques», a-t-il indiqué. Dans son allocution, l'évêque de Kinkala a indiqué que ce plan de développement 2023-2027 constitue le cadre programmatique, définissant les orientations stratégiques du diocèse de Kinkala en matière d'évangélisation, de modernisation des services, d'éducation,



L'évêque de Kinkala prononçant son allocution

cinq ans à venir. Les stratégies décrites dans ce plan découlent de la collecte d'informations pendant le diagnostic flash participatif réalisé dans les différentes paroisses du diocèse. Ce plan stratégique répond à deux préoccupations majeures: la première est le besoin de se fixer les mêmes orientations qui convergent en faveur d'un lien étroit entre la pastorale et

du développement humain intégral des populations de toutes les localités du diocèse. Ce plan, élaboré dans le cadre du renforcement des capacités du diocèse, a été validé avec l'accord du Conseil pour les Affaires économiques, en présence des autorités administratives locales, des partenaires, des Ong et des autres confessions religieuses. Le diocèse de Kinkala a subi les affres de la guerre qui ont conduit à des destructions massives du tissu social: infrastructures, écoles, dispensaires,

la protection de l'environnement. Ce plan se fixe comme priorité: Enseigner la Parole de Dieu à toutes les catégories des fidèles; développer les mécanismes favorisant une bonne gestion des paroisses et du diocèse par l'utilisation des outils modernes; combler le déficit en structures sociales par la construction des nouvelles et la réhabilitation des anciennes; diversifier les sources de revenus du diocèse pour la pastorale. La pauvreté y est endémique car l'infrastructure est réduite à sa plus simple



Au premier plan le président du conseil départemental et le représentant de Mme le Maire de Kinkala

de santé et de développement des activités économiques. «Ce plan constitue une référence absolue, et sa stricte observance s'impose à tous les organes et institutions qui élaborent des plans opérationnels durant les

le développement des activités socio-économiques. La seconde préoccupation est la nécessité de mettre à la disposition des partenaires du diocèse un instrument de référence pour conjuguer les mêmes efforts en faveur



Les participants

pauvreté, chômage», a rappelé Mgr Ildevert Mathurin Mouanga. La vision du diocèse est contenue dans Romain 5,5 (Dans l'espérance qui ne trompe pas, car l'amour de Dieu a été répandu dans nos cœurs par l'Esprit Saint qui nous a été donné) et Aggée 7,1 (Avec courage reconstruisons notre vie). Trois principaux axes stratégiques pour booster le développement du diocèse afin de rendre la Parole de Dieu plus efficace. Il s'agit de la promotion d'une évangélisation efficace faisant face aux grands défis pastoraux; de développer les infrastructures pastorales et sociales; de favoriser les activités économiques et

expression: routes en mauvais état, chemin de fer régulièrement en panne. La population du diocèse est essentiellement rurale et elle connaît un vieillissement dû au déplacement des jeunes vers la ville. Les guerres récurrentes qu'ont connues le pays, particulièrement le département du Pool de 1993 à 2016 ont complètement bouleversé les données socio-économiques (patrimoine mobilier et immobilier). L'accord de cesser le feu et de cessation des hostilités signé entre les belligérants en décembre 2017 a permis le retour effectif de la paix dans le département. A travers ce plan, le diocèse veut l'amélioration

de l'enseignement de la Parole de Dieu par le renforcement de la catéchèse, la formation des catéchistes, l'animation des mouvements d'apostolat, la formation des prêtres, la formation des laïcs, le renforcement des Œuvres pontificales missionnaires (OPM), la souscription des ouvriers apostoliques à l'assurance maladie; la mise en place des outils modernes pour une évangélisation efficace qui passe par l'installation d'une radio diocésaine, la mise en place d'un bulletin d'information, la création d'un réseau de communication et d'un site web, la construction des nouvelles infrastructures pastorales, la réhabilitation et la construction des nouvelles églises et presbytères, la construction des structures d'appui à la pastorale: auberge, maison d'accueil, mini imprimerie, boutique de vente d'articles de piété, centre marial, centre d'animation missionnaire, sanctuaire à Maléla-Bombé, construction des structures sociales: écoles, dispensaires, dépôt pharmaceutique, forage d'eau, électrification des paroisses avec les panneaux solaires, équipement et acquisition des paroisses en moyens roulant. Les activités génératrices de revenus, il y a les projets d'élevage des ovins, des caprins, des poules, la pisciculture, les porcs, l'agriculture, les cultures vivrières, maraîchères, d'arboriculture, la culture de riz, l'installation des moulins à fofou, la domestication de l'afromum stiplatum (ntundu) et dulipia multiflorra (bulukutu), l'acquisition des intrants et équipements agricoles, la réhabilitation des ranchs, la préservation des écosystèmes, la formation sur la fabrication du charbon écologique. Pour atteindre cet objectif, le diocèse devra mobiliser la somme de 15.673.500.000.F.CFA (quinze milliards six cent soixante-treize million cinq cents mille).

Pascal BIOZI KIMINOU

PAROISSE SAINT-ESPRIT DE MOUNGALI

La chorale La Colombe a célébré ses 50 ans

Il y a cinquante ans, en 1973, fut fondée par le père Didace Malanda, spiritain, alors curé de la paroisse, la chorale La Colombe de la paroisse Saint-Esprit de Mougali: une œuvre du Saint Esprit pour la communion ecclésiale et l'unité nationale. Pour célébrer avec éclat cet heureux anniversaire, une messe, précédée d'une série d'activités, a été présidée dimanche 17 septembre 2023, 24ème dimanche du temps ordinaire de l'année liturgique-A, dans l'église Saint-Esprit de Mougali, par Mgr Urbain Ngassongo, de la Province ecclésiastique du Centre (PEC), évêque de Gamboma, vice-président de la Conférence épiscopale du Congo (CEC).

Ont concélébré la messe, les abbés Christian Roch Onésime Milandou, actuel curé de la paroisse à l'honneur; Jhudel Divin Malanda, vicaire de la paroisse Notre-Dame de l'Assomption, président de la Commission diocésaine de Musique Sacrée (CDMS); Mathias Cédric Louhouamou, prêtre de l'archidiocèse de Brazzaville, en mission à Rome, en séjour à Brazzaville; Simon Mahoungou, prêtre du diocèse de Kinkala, en mission en France, en séjour à Brazzaville; le père Casimir Moukoubou, directeur diocésain de liturgie. Animée par la chorale à l'honneur en alternance avec la chorale Sainte Famille de Faubourg de la paroisse Sainte Face de Jésus, venue de Pointe-Noire pour commémorer ses trente ans d'existence en compagnie de la chorale cinquantenaire, la messe a connu la participation fervente des membres de la communauté paroissiale, conduits par M. Jean Claude Mandadi Loupé,

vice-président du Conseil pastoral paroissial (C.P.P) de Saint-Esprit de Mougali qui a eu le privilège de prononcer le mot de bienvenue. Parmi les participants, pouvaient être



Edith Karen Nkourissa exhibant sa distinction pontificale

distingués les membres vétérans de la chorale La Colombe ayant accompli pour certains d'entre eux, cinquante ans de présence dans cette chorale



Les membres de la chorale jubilaire posant pour la postérité

autrefois «Ba Dia Ntseke», à sa création, puis «Les Cadets», «Mu Christ Nje» et actuellement La Colombe. Au cours de la messe, le Pape François a décerné une distinction pontificale à la chorale jubilaire, pour ses 50 ans dans l'œuvre d'évangélisation par le chant, reçue par Bienvenu Aimé Selifack Sonna, vice-président de la chorale La Colombe et à Edith Karen Nkourissa, ayant adhéré à cette chorale en mars 1973, alors qu'elle était encore à l'école primaire, comptée parmi les co-fondatrices et co-fondateurs de la chorale (avec Fidèle Samba Bouma dit «Ya A Cat»); pour son assiduité, sa ponctualité, sa présence régulière au sein de cette chorale, la deuxième de la paroisse, ayant accompli un demi-siècle d'exis-

tence. A cette occasion, sur le diplôme frappé de la photo du Pape François, qu'elle a reçu, marquant cette distinction pontificale, Sa Sainteté le Pape François a écrit: «Sa Sainteté François accorde de grand cœur la bénédiction apostolique à Nkourissa Edith Karen Louise et invoque par l'intercession de la Sainte Vierge Marie une nouvelle abondance de grâces divines». A signaler aussi, qu'au cours de cette messe, la Famille du Sacré-Cœur, au plan diocésain, a procédé au lancement de la prière des 15 Vendredis. Dans le cadre des festivités marquant son jubilé d'or, la chorale La Colombe a organisé plusieurs activités: un grand concert de musique religieuse, le 14 septembre 2023, à l'Institut

français du Congo (IFC) avec pour invitées: la chorale Sainte Famille de Pointe-Noire, la chorale évangélique Centre Moukondo, le chœur Sanctus, la chorale Daniel Brothier de la paroisse Saint François d'Assise de Brazzaville, la chorale Echos du désert de la paroisse Saint Jean Baptiste de Talangai; le 15 septembre, des activités culturelles et sportives: football, nzango et autres à l'école Saint Esprit de Mougali; le 16 septembre, une conférence-débat en l'église Saint-Esprit de Mougali de 11h à 14h sur le thème: «Cinquante ans d'évangélisation par le chant pour la gloire de Dieu: bilan et perspectives» suivie d'un grand concert de chants religieux en l'honneur à partir de 15h 00 avec pour invitées: la chorale Sainte Famille de Pointe-Noire, la chorale Saint-Esprit de la paroisse Les Saints Martyrs de l'Ouganda de Kingouari, la chorale Mè M vumbu kidi de la paroisse Saint Jean Apôtre de Kinsoundi, la chorale Cardinal Emile Biayenda de la cathédrale Sacré-Cœur de Brazzaville, la chorale Les Archanges de la paroisse Saint Michel de La Base, la chorale Les Augustins de la paroisse Saint Augustin de La Tsiémé. Le clou de ces activités a été constitué par la grand'messe dominicale de clôture du 17 septembre. Au cours de l'homélie, l'abbé Christian Roch Onésime Milandou a mis en exergue la vertu du pardon, en exhortant les membres de la chorale jubilaire et les participants à la messe à pratiquer le pardon et à demeurer des artisans intrépides de cette

vertu chrétienne, conformément aux recommandations du Seigneur Jésus contenues dans l'évangile du jour. Peu avant la fin de la messe, Abel Hermann Missontsa, secrétaire général du C.P.P, a lu les annonces diocésaines et paroissiales. Bienvenu Aimé Selifack Sonna, vice-président de la chorale jubilaire, s'alternant avec Mme Pierrette Goma, présidente de la chorale Sainte Famille de Pointe-Noire, ont édifié le peuple de Dieu sur la genèse et l'évolution des liens historiques de fraternité et d'amitié qu'entretiennent les deux chorales, avant que le vice-président de la chorale cinquantenaire ne rassure le curé sur l'entière disponibilité de la chorale placée sous son autorité d'œuvrer avec obéissance, d'exécuter avec humilité ses orientations dans la fraternité et la franche collaboration. Dans son mot de remerciements, le curé a félicité la chorale jubilaire pour les 50 ans accomplis au service de l'évangélisation par le chant et a demandé aux membres de cette chorale de continuer à témoigner des vertus chrétiennes dans leurs différents milieux de vie afin que rayonne pour toujours et à jamais la lumière du Christ pour la gloire de Dieu et le salut du monde. Intervenant en dernier, l'évêque de Gamboma a interpellé les choristes capricieux et féroces à renoncer à leurs mauvaises habitudes au risque que le Seigneur ne puisse inspirer d'autres personnes capables de faire plus qu'eux.

Gislain Wilfrid BOUMBA



REPUBLIQUE DU CONGO
 MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ENTRETIEN ROUTIER
 PROGRAMME D'UTILISATION DURABLE DES TERRES
 UNITE DE COORDINATION DU PROGRAMME

**AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET
 N° 003-2023/CAB/MATIER/UCP du 8/09/2023**

Sélection de consultants pour le recrutement d'un cabinet d'audit financier, comptable, du système de contrôle interne et de passation des marchés

Le Ministère de l'Aménagement du Territoire, des Infrastructures et de l'Entretien (le «MATIER») a reçu un financement de l'Agence Française de Développement (l'«AFD»), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de celui-ci pour effectuer les paiements au titre du Programme d'Utilisation Durable des Terres (PUDT).

Les Services du Candidat auront pour objectifs d'exprimer une opinion professionnelle sur les éléments suivants:

- les états financiers du Programme donnent une image fidèle, dans tous leurs aspects significatifs, des dépenses effectivement engagées et des recettes effectivement perçues pour le Programme au cours de la période couverte par l'audit;
 - les fonds alloués au Programme sont, dans tous leurs aspects significatifs, utilisés conformément aux conditions contractuelles applicables ; les dépenses respectent les règles de bonne gestion financière, appréciées notamment au regard des critères d'éligibilité;
 - le système de contrôle interne mis en place et utilisé par l'Entité afin de gérer les risques liés à la réalisation des objectifs du Programme a été conçu de façon adéquate et a fonctionné efficacement au cours de la période couverte par l'audit;
 - les marchés ont été passés conformément aux règles en vigueur et dans le respect des principes d'économie, d'efficacité, de transparence et d'équité;
 - Accompagner le projet dans le processus de vérification des dépenses trimestrielles pour transmission périodique à l'AFD des pièces justificatives;
 - Accompagner, sur la base de ce travail trimestriel, le projet dans les demandes de renouvellement des avances (vérification et certification des pièces constitutives de la demande) ;
 - Réaliser les audits annuels et final du programme.
- Le MATIER invite les Candidats à manifester leur intérêt à fournir les Services décrits ci-dessus. Cet Appel à Manifestations d'Intérêt s'adresse aux Bureaux d'études ou Consortium de bureaux d'études.

Les critères d'éligibilité à un financement de l'AFD sont spécifiés à l'Article 1.3 des «Directives pour la Passation des Marchés financés par l'AFD dans les États étrangers», disponibles en ligne sur le site internet de l'AFD : <http://www.afd.fr>.

Les Candidats ne peuvent soumettre qu'une seule candidature en leur nom propre ou en Groupement. Si un Candidat (y compris le membre d'un Groupement) soumet ou participe à plusieurs candidatures, celles-ci seront éliminées. En revanche, un même Sous-traitant peut participer à plusieurs candidatures.

Si le Candidat est constitué en Groupement, la Manifestation d'Intérêt doit inclure une copie de l'accord de Groupement conclu par l'ensemble de

ses membres ou une lettre d'intention de constituer un Consortium, signée par tous ses membres et accompagnée d'une copie de l'accord de Consortium proposé.

En l'absence de ce document, les autres membres seront considérés comme Sous-traitants.

Les références et qualifications des Sous-traitants ne sont pas prises en compte dans l'évaluation des candidatures.

Les Candidats intéressés doivent produire les informations démontrant qu'ils sont qualifiés et expérimentés pour réaliser les présents Services. A ce titre, ils justifieront qu'ils possèdent des références de prestations récentes et similaires.

Le caractère similaire des références sera analysé en fonction:

- De l'ampleur des marchés;
- De la nature des Services: élaboration du rapport d'audit financier, comptable, du système de contrôle interne et de passation des marchés;
- Des domaines et expertises techniques : Comptabilité, audits comptables et financiers, passation des marchés, fiscalité, sécurité sociale, législation du travail, gestion administrative.

Le MATIER examinera également la pertinence des Manifestations d'Intérêt au regard des critères suivants:

Le bureau d'étude doit produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations:

- Avoir au moins 5 ans d'expérience dans le domaine d'audits comptables et financiers;
- Documentation ou brochures de présentation du cabinet;
- Références et des justificatifs (attestations/certificats de bonne fin des prestations, contrats, procès-verbaux,...) de maîtrises d'ouvrage concernant l'exécution de missions similaires, les missions similaires étant définies comme celles se rapportant aux domaines de prestations similaires. Les références en Afrique subsaharienne seront valorisées;
- une expérience en matière d'audit de programmes et projets d'aide au développement financés par des institutions et/ou des donateurs nationaux et/ou internationaux;
- une expérience en audit de passation de marchés et en audit technique;
- une expérience en audit dans le secteur d'activité du Programme.
- Capacité de backstopping: liste des experts proposés dans les différentes spécialités et expertise du projet avec un très court résumé sur l'expérience de chaque personne (spécialité/domaine d'expertise, formation, années d'expérience dans la spécialité, années dans l'entreprise).
- une connaissance suffisante des lois, réglementations et normes en la matière dans le pays concerné serait un atout; cela inclut notamment les réglementations relatives à la fiscalité, à la sécurité sociale et à l'emploi, à la comptabilité et aux systèmes d'information comptable, à la passation des marchés;

- une parfaite maîtrise du français (ou autre langue officielle du pays);
- Présence ou partenaire au Cameroun, Congo, Gabon et/ou RDC.

En raison du risque sécuritaire dans les zones où doivent être réalisés les Services, l'évaluation des Manifestations d'Intérêt vérifiera que les candidatures répondent aux critères suivants:

- Le Candidat possède au moins une expérience de prestations en zone à risque sécuritaire similaire, pour laquelle il fournira une preuve de mise en œuvre de mesures de sûreté (facture ou contrat avec prestataire sûreté, justificatifs de sensibilisation à la sûreté avant départ sur site, etc.);
- Le Candidat possède des procédures internes de gestion de la sûreté: il fournira la description de son dispositif de veille et de son dispositif de gestion des crises;
- Le Candidat dispose, pour des prestations réalisées à l'étranger, d'un contrat d'assistance et de rapatriement de ses collaborateurs: il fournira l'attestation le justifiant;
- Le Candidat décrira son processus standard de préparation au départ en mission dans des zones sensibles, et joindra des justificatifs de sa mise en œuvre (ordres de mission avec consignes associées, attestations d'actions de sensibilisation ou de formation, etc.).

Le mandataire du Consortium, ainsi que tout membre ayant son siège en dehors du pays du Client devront remplir chacun de ces critères.

Une candidature ne répondant pas à l'une quelconque de ces exigences sera écartée.

Le MATIER dressera une liste restreinte de six (6) Candidats maximum, présélectionnés sur la base des candidatures reçues, auxquels il adressera la Demande de Propositions pour la réalisation des Services requis.

Les Manifestations d'Intérêt devront être soumises en français en quatre (4) exemplaires (un original + 3 copies) et une version numérique (clé USB) et doivent être envoyées par voie électronique à l'adresse suivante: gomadegoma@gmail.com à Monsieur GOMA Antoine, ou à l'adresse ci-dessous:

Ministère de l'Aménagement du Territoire, des Infrastructures et de l'Entretien Routier

Programme d'Utilisation Durable des Terres (PUDT)
 Ex Immeuble du Plan, Place de la République,
 Rond-point CCF, 4^e étage, Porte 408, Tél: 06 410 82 06/05 004 49 75

au plus tard le 09 octobre 2023 avant 13 heures 00 mn (heure de Brazzaville), date et heure limites de dépôt et porter la mention:

«Manifestation d'intérêt pour le recrutement d'un cabinet d'audit financier, comptable, du système de contrôle interne et de passation des marchés»

Les Candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessus, aux heures d'ouverture de bureaux, tous les jours ouvrables (lundi au vendredi) de 8 heures à 14 heures (heure de Brazzaville) ou par courriel: gomadegoma@gmail.com à Monsieur GOMA Antoine.

Fait à Brazzaville, le 11 septembre 2023

Le Coordonnateur National

Antoine GOMA



Communiqué de presse

Brazzaville, le 21 septembre 2023

Un atelier d'une importance significative, axé sur le thème « République du Congo et filière bois: réussir l'avenir des forêts ensemble », a conclu ses travaux avec un succès retentissant ce jeudi à l'hôtel Radisson Blue de Brazzaville.

Cet événement a réuni de nombreux participants, parmi lesquels des représentants de l'administration, des partenaires au développement et des acteurs du secteur privé. Les discussions ont porté sur deux enjeux majeurs: le projet de loi sur le partage de la production et l'interdiction d'exportation des grumes.

L'analyse approfondie de l'avant-projet de loi visant à mettre en œuvre le régime de partage de production des grumes révèle clairement son inadéquation avec la réalité du terrain. Par conséquent, il devient impératif d'adapter ses dispositions pour les rendre applicables, tout en tenant compte des capacités actuelles de transformation de l'industrie forestière dans le pays lors de cette révision.

Monsieur Michel Djombo, président d'UNICONGO, a déclaré : « Le secteur privé aspire à présenter des propositions constructives au gouvernement pour intégrer le modèle de partage de la production, offrant des solutions pour toutes les parties prenantes. »

Il est à noter que le partage de la production est une approche unique au Congo et inexistante ailleurs dans le monde. Le Gabon, souvent cité comme exemple pour l'interdiction d'exportation des grumes, ne l'applique pas, et l'industrie s'approvisionne en grumes sur le marché libre. Pour ce qui est de l'interdiction d'exportation des grumes, les répercussions financières, sociales et humaines sont à noter sur toutes les parties prenantes, que sont l'État, les sociétés du secteur forestier, les sociétés des secteurs connexes (ex : transport) et les populations locales riveraines des concessions forestières.

Les principales recommandations issues de l'atelier sont :

- Pour le partage de production, la mise en place d'un dialogue Public-Privé par le biais d'un groupe de travail mixte en vue d'améliorer l'avant-projet de loi.

- Pour l'interdiction d'exportation des grumes, un report de 4 ans accompagné d'un planning d'action et d'un quota d'exportation autorisée dégressif.

- L'assurance que les avantages fiscaux prévus dans les futures zones économiques spéciales (ZES) s'appliquent également aux sociétés forestières existantes en dehors des ZES.

- Une communication renforcée sur la contribution du secteur forestier au développement, en particulier dans les régions éloignées de la capitale.

À la conclusion de l'atelier et suite à une réunion entre les membres UNICONGO du secteur, les Directeurs Généraux des sociétés forestières et la société ARISE ont convenu de conclure un Protocole d'accord concernant la fourniture de grumes, manifestant ainsi leur intérêt mutuel à collaborer pour le développement des zones économiques spéciales.

SIEMENS ENERGY CONGO SUCCURSALE

Siège social: S/C M3B Audit & Expertise Members of Mazars
Tour Mayombe, Avenue Charles de Gaulle
POINTE-NOIRE - REPUBLIQUE DU CONGO
RCCM: CG-PNR-01-2021-B-01389

Aux termes d'un procès-verbal du 1er juin 2021, reçu le 24 septembre 2021, au rang des minutes de Maître Sylvert Bérenger KYMBASSA BOUSSI, Notaire à Brazzaville, sous le répertoire n°159/2021, et enregistré à Pointe-Noire (Recette de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre de Pointe-Noire Centre), le 06 octobre 2021, sous le numéro 7484, folio 185/8, il a été décidé l'immatriculation d'une succursale, régie par l'Acte uniforme Ohada relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique et les dispositions réglementaires en vigueur, présentant les caractéristiques suivantes:

- **Dénomination sociale:** SIEMENS ENERGY CONGO ;

- **Forme de la société:** Succursale ;

- **Siège social:** C/O S/C M3B Audit & Expertise Members of Mazars Tour Mayombe, Avenue Charles de Gaulle, Pointe-Noire (République du Congo);

- **Objet social:** La succursale a pour objet:

- La livraison, l'importation et la distribution d'équipements et d'installations dans le domaine de la construction électrique et électronique, de la construction mécanique, de la mécanique de précision et des techniques similaires;

- le développement et la conception, la

distribution, la livraison, le montage et la mise en service de systèmes, solutions et installations spécifiques des clients et secteurs appartenant aux domaines de la construction électrique et électronique, de la construction mécanique, de la mécanique de précision et des techniques similaires ;

- la fourniture de prestations industrielles et autres prestations liées aux activités commerciales ;

- toutes opérations industrielles, commerciales et/ou de services se rapportant à l'objet social.

Durée de la société: 02 années, à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier

Registre du Commerce et du Crédit Mobilier: CG-PNR-01-2021-B-01389 ;

Administration de la succursale:

Aux termes du procès-verbal de la consultation écrite du 1er juin 2021, reçu le 24 septembre 2021, au rang des minutes de Maître Sylvert Bérenger KYMBASSA BOUSSI, Notaire à Brazzaville, sous le répertoire n° 159/2021, et enregistré à Pointe-Noire (Recette de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre de Pointe-Noire Centre), le 06 octobre 2021, sous le numéro 7484, folio 185/8, les associés ont notamment décidé de nommer, en qualité de représentant légal, Monsieur Jean Christophe Thomas.

*Pour avis,
Le mandataire.*

ETUDE Maître Maurice MASSELOT NOTAIRE

B.P : 4866, téléphone : (242) 06 667.00.66 / 06 767.00.66 / 05 369.69.97
104, Avenue LOEMBET Benoît, derrière ALUCONGO,
Face Laboratoire de Total.
E-mail : masselotnotaire@gmail.com
NIU n°P22000000038926

Insertion Légale

Aux termes des délibérations en date du six avril deux mil vingt trois, le Conseil d'Administration de la Société LABOREX CONGO-SA avec Conseil d'Administration, au capital social de 1.076.740.000 F CFA, ayant son siège social à Brazzaville, République du Congo zone industrielle de Mpila, boîte postale: 904, RCCM CG BZV09 B 1485, par son Président, porte à la connaissance du Conseil les nominations:

- de Madame Lise DOSSOT en qualité de représentant permanent de la société SORAPHARMA aux réunions du Conseil d'Administration de la société LABOREX CONGO à compter du 08 mars 2023, en remplacement de Monsieur Stéphane LEMEIGNEN;

- de Monsieur Frédéric VALONY en qualité de représentant permanent de la société SECA aux réunions du Conseil d'Administration de la société LABOREX CONGO à compter du 08 mars 2023, en remplacement de Monsieur Baptiste BOURGEOIS;

- de Monsieur Eric MURIS en qualité de représentant permanent de la société FORAPHARMA aux réunions du Conseil d'Administration de la société LABOREX

CONGO à compter du 08 mars 2023, en remplacement de Monsieur Ken ACCAJOU.

Le Conseil d'Administration est également informé de la démission de Monsieur Ken ACCAJOU de son mandat d'administrateur à compter du 07 mars 2023. Et qu'en conséquence de cette démission, Monsieur Le Président propose la candidature de Monsieur Moustapha NDOYE. Après délibération, le Conseil, à l'unanimité, décide de coopter en qualité d'administrateur de la société LABOREX CONGO, Monsieur Moustapha NDOYE, demeurant au 2 Avenue de Sisley-92150 SURESNES (France), en remplacement de Monsieur Ken ACCAJOU, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

L'extrait du procès-verbal dont s'agit a été enregistré à Pointe-Noire le vingt septembre deux mil vingt trois, folio 180/7, n°7168.

*Pour avis
Maître Maurice MASSELOT
NOTAIRE*

Etude de Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE Notaire à Pointe-Noire
1 Angle Avenues Commandant FODE & Benoît GANONGO vers le Rond point Mess Mixte de Garnison Immeuble MORIJA, 1^{er} étage, Centre ville
B.P. 1431 Tél : 05 539 37 46 / 05 736 64 64 République du Congo

INSERTION LEGALE «MNP LOGISTICS» SARLU

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Capital social de Francs CFA : Un Million (1 000 000)
Siège social : quartier Grand marché, Avenue de la Révolution, Arrondissement 1 Emery Patrice LUMUMBA
Pointe-Noire - République du Congo
RCCM : CG.PNR.01-2023-B13-00175

Il résulte d'un acte authentique reçu par le Notaire soussigné, le 30 août 2023, enregistré à Pointe-Noire le 04 septembre 2023, folio 169/3, n° 1512, la création d'une Société commerciale ayant les caractéristiques suivantes:

- FORME:** Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle (SARLU)

- OBJET:** La société a pour objet tant en République du Congo qu'à l'étranger •

- La logistique et le transport

- Le transit, la consignation maritime, le shipping, le relevage, la manutention, l'armement, le remorquage, le cabotage, l'avitaillement, le dédouanement et l'accomplissement de formalités douanières .

- L'exécution de prestations diverses dans les domaines ci-dessus;

- L'imprimerie

- Le gardiennage

- La mise à disposition des toilettes publiques

- La vente et location des véhicules ,

- Services immobiliers: Vente et locations des

parcelles et maisons ;
Et plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social et susceptibles d'en favoriser le développement, la réalisation ou l'extension.

- DENOMINATION :** La société prend la dénomination de «MNP LOGISTICS» SARLU

- SIEGE SOCIAL:** Le siège social est sis à Pointe-Noire, quartier Grand marché, Avenue de la Révolution, Arrondissement 1 Emery Patrice LUMUMBA, République du Congo.

- DUREE:** 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.C.M

- GERANCE :** - Monsieur Nash Prefna MPOULILI est nommé en qualité de gérant de la société pour une durée indéterminée.

- RCCM:** CG-PNR.01-2023-B13-00175

- DEPOT LEGAL:** Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 12 septembre 2023 sous le n° CG-PNR-012023.B.00924

Fait à Pointe-Noire, le 18 septembre 2023

Maître Christèle Elianne
BOUANGA-GNIANGAISE Notaire

INITIATIVE DES FEMMES D'AFRIQUE CENTRALE POUR L'ACTION CLIMATIQUE

Encourager les femmes à œuvrer pour la protection de l'environnement

Le programme des Usa "Initiative des femmes d'Afrique Centrale pour l'action climatique" (WICA) a organisé à l'attention des femmes des pays du Bassin du Congo un programme diplômant sur la comptabilité des gaz à effet de serre (GES), des stages et un mentorat. La deuxième cohorte de ce programme a eu lieu en 2021. Et le Congo y a pris part.

Avec pour objectif d'intéresser les femmes aux processus nationaux de lutte contre les changements climatiques. Le Congo a été représenté par un échantillon de 44 femmes dont 14 se sont distinguées. Au total 200 ont pris part à ce programme diplômant. Cette formation s'est focalisée sur les notions de mesure, de notification et de vérification des GES. La cérémonie officielle de remise des diplômes aux lauréates du Congo s'est tenue le 14 septembre 2023 à Brazzaville. Elle a été rehaussée de la présence de l'ambassadeur des Etats-unis au Congo, Eugene Young, de la ministre de l'Environnement, du développement durable et du bassin du Congo, Arlette Soudan-Nonault, et de plusieurs invités. La mise sur pied du programme WICA est partie du constat selon lequel peu de femmes sont impliquées dans les questions de gestion durable forestière dans la région africaine. L'Initiative des femmes d'Afrique centrale pour

l'action climatique vise, entre autres, à renforcer les capacités et l'implication des femmes des pays d'Afrique centrale dans les processus nationaux de changement climatique de manière générale et, plus particulièrement, dans la comptabilisation des émissions des gaz à effet de serre dans le Cadre de transparence renforcé (ETF) de l'Accord de Paris. Pour atteindre ces objectifs, le programme organise une série de séminaires, d'ateliers, de webinaires, etc... Pour l'ambassadeur des USA au Congo, ce programme est extrêmement précieux pour les jeunes femmes africaines de la sous-région. «Depuis près de trente ans, les Etats-unis soutiennent les Gouvernements du Bassin du Congo, et le Gouvernement du Congo en particulier, dans leurs efforts de réduire les émissions des gaz à effet de serre. Vous disposez de nouveaux outils pour avoir un impact réel, notamment la compréhension du processus international de mesure et de reportage des GES



Les officiels entourés des lauréates

selon la Convention Cadre des Nations-unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Vous apportez non seulement une valeur ajoutée à la capacité de votre pays à faire face aux défis du climat, mais vous pouvez également devenir des leaders dans ce domaine, en partageant ces connaissances au Congo et dans toute la sous-région. Pour sa part, la ministre de l'Environnement a exhorté les femmes à faire preuve d'engagement pour affronter les défis actuels, même si elles demeurent encore sous-représentées dans les forums sur le climat. «De nos jours, la participation et le

leadership féminin dans l'action climatique sont associés à de meilleurs résultats en matière de gouvernance des ressources, de préservation de l'environnement et de préparation aux catastrophes.» La formation étant importante pour une carrière, les lauréates mettent déjà à profit les connaissances acquises au service de la communauté. Certaines d'entre elles poursuivent déjà une carrière dans des institutions privées et publiques travaillant sur l'action climatique et autres font partie des experts de la CCNUCC.

Esperancia MBOSSA-OKANDZE

FONDATION BANTUHUB

Vers la tenue du salon de l'innovation, de la technologie...

En vue de valoriser les initiatives entrepreneuriales et technologiques au Congo, la fondation Bantuhub organisera à Brazzaville, du 14 au 16 novembre 2023, la première édition du salon de l'innovation, de la technologie et de l'entrepreneuriat (SITEC). Un événement commémorant les dix ans d'existence de cette fondation.

Pour annoncer les couleurs de cette rencontre, le président de cette fondation, Véronne Mankou, a animé un point de presse jeudi 21 septembre 2023, à Brazzaville. En présence d'une poignée des membres de la fondation. Le salon de l'innovation, de la technologie et de l'entrepreneuriat se veut un cadre d'échanges pour attirer un éventail d'acteurs intéressés par l'innovation, la technologie et l'entrepreneuriat. Il a pour objectif de rassembler différents acteurs en vue de favoriser les échanges d'idées et la croissance économique.



Véronne Mankou

Depuis sa création en 2013, la fondation Bantuhub s'est impliquée activement dans la sensibilisation, la formation et l'accompagnement dans le secteur du numérique. «La fondation Bantuhub a contribué à procurer des opportunités de développement aux jeunes congolais, en les gratifiant de compétences pour réussir dans l'économie numérique», selon les organisateurs.

Pour le promoteur du SITEC, il s'agit d'une initiative de la fondation Bantuhub qui se veut un événement incontournable afin de valoriser le potentiel numérique de notre pays et soutenir les jeunes entrepreneurs congolais. «Je remercie tous les journalistes qui ont répondu présents à cette occasion, ainsi que tous les partenaires qui nous accompagnent pour assurer la réussite de ce salon. Rendez-vous est pris les 14 et 15 novembre à l'hôtel Radisson Blu pour vivre ensemble cette rencontre», a annoncé Véronne Mankou. Au cours du salon ouvert à toutes les sensibilités, les entrepreneurs locaux exposeront leurs idées à travers des stands, et les participants y suivront des panels et des formations.

La fondation Bantuhub est une organisation à but non lucratif qui concentre ses activités sur la sensibilisation, la formation et à l'accompagnement des jeunes dans le domaine du numérique au Congo.

Germaine NGALA

CONSOMMATION

Le Gouvernement appelé à résoudre le problème de cherté de la vie

Face à la vie chère au Congo, trois associations de consommateurs ont recommandé au Gouvernement de procéder au lancement, dans un délai raisonnable, des réunions de la commission chargée de l'étude sur l'impact multisectoriel de l'augmentation des prix pétroliers. C'était au cours d'un point de presse animé par Eric Malonga-Malonga, président de l'Association congolaise des consommateurs (ACC), en présence de Célestin Matingou, coordonnateur de l'Union des consommateurs de l'eau et de l'électricité (UCEE) et Mermans Babounga Ngondo, secrétaire exécutif de l'Observatoire congolais des droits des consommateurs (O2CD), le samedi 16 septembre 2023, à Brazzaville.



De g. à dr.: Eric Malonga Malonga, Célestin Matingou et Mermans Babounga Ngondo

Pour alléger les souffrances des populations face à la vie chère occasionnée par le relèvement des prix de certains produits pétroliers à la pompe, le Gouvernement lambine à convoquer la réunion de la commission mise en place sur une note de service du Premier ministre du 14 juillet 2023. Cette commission, présidée par le ministre d'Etat, ministre de la Fonction publique, du travail et de la sécurité sociale, a la responsabilité de proposer des mesures d'accompagnement durables et efficaces. Sa supervision est placée sous l'égide du Premier ministre, Anatole Collinet Makosso.

Malheureusement, la commission n'a tenu aucune réunion, même pas celle de prise de contact, alors que les associations des consommateurs affirment avoir déjà suggéré des propositions. Elles n'attendent que l'administration pour leur analyse. Les résultats des travaux étaient attendus au plus tard le 15 septembre 2023 pour apprécier et adopter des mesures à prendre, afin de rendre compte à la population.

Pour les responsables des associations des consommateurs, le point de presse a été organisé pour inviter le Gouvernement à gérer le plus vite possible le problème de la cherté de la vie.

Ces responsables ont promis de rencontrer le chef de l'Etat, si la commission ne réagissait pas rapidement. Ils ont déploré le fait que le Gouvernement ne s'inspire pas des leçons des crises liées à la vie chère dans d'autres pays africains. «Nous trouvons incompréhensibles que le Gouvernement tarde à proposer des solutions pour alléger les souffrances des populations surtout vulnérables. Nous exhortons le Gouvernement à convoquer la commission pour que l'étude se réalise. Nous devons d'abord nous accorder sur les limites de l'étude, donc les termes de référence, pour savoir quelles sont les mesures que nous envisageons. Nous ne devons pas attendre la fin pour nous associer. Nous tenons à participer à cette étude depuis les termes de référence», ont dit les animateurs du point de presse.

Philippe BANZ

disposons pas de beaucoup de moyens. Les laboratoires ne sont pas bien équipés pour analyser ce genre d'études. Mais, il est vrai qu'on regarde puisque c'est cela qui nous permet d'expliquer la formation

du Mayombe, la formation de la Cuvette congolaise, tous ces phénomènes-là ont existé et on les étudie de manière paléogéographique.

Propos recueillis par Philippe BANZ

CATASTROPHE

Les tremblements de terre, comment s'en s'échapper?

L'ampleur des dégâts causés par le séisme survenu vendredi 8 septembre 2023 à Marrakech, au Maroc, a plongé les populations rescapées des zones touchées dans le désespoir. Ces phénomènes naturels qui se manifestent à tout moment et en tout lieu nécessitent une analyse et une appréciation des chercheurs. Pour cela, nous avons échangé avec Gaston Samba, géographe et enseignant à l'Ecole normale supérieure (ENS) de l'Université Marien Nguabi, à Brazzaville.

*Y'a-t-il des zones plus exposées au risque de tremblements de terre?

**Les zones propices pour les séismes ou tremblements de terre, ce sont les zones de contact entre les plaques, c'est-à-dire que les écorces terrestres ressemblant aux écaillles qui se joignent à certains endroits. Ce contact provoque des frottements qui entraînent l'établissement des failles et causent un

séisme. Pour le cas du Maroc, la partie de la plaque africaine est en train de pousser sur la plaque européenne. De temps en temps, il y a de petits mouvements.

*Le Congo est-il exposé à ces phénomènes?

**Géologiquement, le Congo est à l'abri du séisme. Mais, il n'empêche que s'il y a un séisme assez puissant du côté de l'est de la République démocratique du Congo que l'on puisse sentir



Gaston Samba

quelques répercussions.

*Quelle nuance faites-vous entre séisme et tremblement de terre?

**Fondamentalement c'est la même chose. C'est juste de petites nuances sémantiques et

conceptuelles.

*Quelles sont les précautions à prendre pour éviter toute surprise?

**Dans les pays les plus exposés au séisme ou au tremblement de terre, ils ont des observatoires. C'est à partir de ces observatoires qu'ils peuvent prendre des précautions pour informer les populations des éventuelles évacuations. Une autre précaution, c'est de construire dans les normes antisismiques comme le Japon le fait, c'est-à-dire le mouvement peut être là, mais il ne peut pas détruire comme on a vu ce qui s'est passé au Maroc. Pour l'instant, les connaissances scientifiques actuelles nous confirment que le Congo est à l'abri de ce phénomène.

*Es ce que l'Université Marien Nguabi s'implique dans les études de ces phénomènes?

**Par rapport à ce que nous faisons, on analyse ces phénomènes, surtout dans le passé. Il y a eu beaucoup de mouvements dans notre région, on regarde ça, mais nous ne

Maître Léole Marcelle KOMBO
Notaire à Pointe-Noire

73, Avenue Barthélémy Boganda, en diagonale de la Clinique Les Oliviers
1er étage d'un immeuble R+2, Centre-ville, B.P: 1718
Pointe-Noire, République du Congo

ANNONCE LEGALE DE CONSTITUTION DE LA SOCIÉTÉ DOOKE CONGO

Suivant acte reçu par Maître Léole Marcelle KOMBO, Notaire, en date du 10 Août 2023, enregistré à Pointe-Noire, aux domaines et timbres le 17 Août 2023, sous le folio 157/1 N°1375, il a été constituée une Société à Responsabilité Limitée en République du Congo, dont les caractéristiques sont les suivantes:

Dénomination: DOOKE CONGO;

Forme: Société à Responsabilité Limitée;

Capital: Deux millions (2 000 000) de francs CFA, divisé en cent (100) parts de dix mille (10 000);

Siège social: Quartier Foucks, Avenue Matendé n°25, Pointe-Noire, République du Congo;

Objet: La société a pour objet, en République du Congo:

Prestations de services: (On/off-shore): Expertise industrielle; Détection des fuites d'huile, Détection des fuites de gaz; Soudure; Tuyauterie; Chaudronnerie, Contrôle des casings et tubings, Inspection et contrôle des équipements pétroliers; Inspection et contrôle des oléoducs et gazoducs; Inspection par drone, Inspection des équipements sous pression, Calcul des réserves, Certification de réserves, Tank calibration; Formation; Mise à disposition du personnel dans le domaine minier et pétrolier);

Durée: Quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de son immatriculation au RCCM;

Gérance: Monsieur NZOULOU Klément Félicx (Gérant) et Monsieur LAMARO Salifou (Co-gérant);

RCCM: CG-PNR-01-2023-B12-00151 du 28 Août 2023.

Pour insertion légale, Maître Léole Marcelle KOMBO.

DELITS FAUNIQUES

Encore un individu interpellé pour trafic d'ivoire !

La vente illicite des trophées d'espèces intégralement protégées est interdite. Mais, des individus en quête de gain facile ne manquent pas de stratégies pour s'adonner à ce commerce illégal. C'est ainsi que samedi 16 septembre 2023 un trafiquant présumé a été pris en flagrant délit de détention, de circulation et de tentative de commercialisation d'une pointe d'ivoire à Owando, dans le département de la Cuvette.



Le présumé trafiquant

de Mbomo, district du Département de la Cuvette-Ouest, en toute discrétion à Owando, depuis plusieurs mois, à la recherche de potentiels clients. L'enquête continue afin d'arrêter d'autres personnes impliquées et complices. Le trafiquant présumé répondra de ses actes devant la Justice. Il encourt des peines allant à cinq ans maximum d'emprisonnement ferme assorti d'une

Il a été interpellé grâce aux efforts conjoints des agents de la direction départementale de l'Economie forestière, des éléments de la Section de recherche judiciaire de Région de Gendarmerie d'Owando, avec l'appui technique du Projet d'appui à l'application de la loi sur la faune sauvage (PALF). On ne le dira jamais assez, nul n'a le droit de détenir, de transporter et de commercialiser les trophées d'éléphant, une espèce animale menacée d'extinction. Celle-ci fait partie, en République du Congo, des espèces animales intégralement protégées conformément à la loi congolaise sur la faune et les

aires protégées. «L'importation, l'exportation, la détention et le transit sur le territoire national des espèces intégralement protégées, ainsi que de leurs trophées sont strictement interdits; sauf dérogation spéciale de l'administration des eaux et forêts, pour les besoins de la recherche scientifique», stipule l'article 27 de cette loi. L'individu interpellé appartient à un réseau de trafiquants bien organisé dans lequel chacun des membres jouerait un rôle. Il serait parti avec la pointe d'ivoire

amende dont le plafond est de 5 millions de F.CFA, selon la loi. En rappel, le 2 septembre dernier à Pointe-Noire, deux présumés trafiquants fauniques ont été pris en flagrant délit de détention, circulation et tentative de commercialisation d'une peau de panthère, espèce animale intégralement protégée par la loi au Congo. Le procès inhérent à cette affaire est en cours au Tribunal de Grande Instance de cette ville. **V.M**

ANNONCE LEGALE

Maitre André POBA, Notaire à Pointe-Noire soussigné, en son Etude sise, 377 avenue Jacques OPANGAULT, Hôtel Suite-Sweet, 1er étage, en face de l'immeuble Jean Pierre THYSTERE TCHICAYA, Téléphone (242) 06 632 40 06/E-mail :andrenaveck9@gmail.com.

Aux termes d'une décision prise par devant Maitre André POBA, Notaire, à Pointe-Noire en date à Pointe-Noire du quatorze aout deux mille vingt-trois répertorié au numéro 520 AGE 004 2023 et enregistré à Pointe-Noire, Loandjili, le huit septembre de la même année, Folio 167/12 numéro 1590;

L'associé unique de la société «RENCO CONGO Sarlu» Société A Responsabilité Illimitée Unipersonnelle, ayant son siège social sise à Pointe-Noire, 387, Boulevard Loango, Zone Industrielle, à côté de la Direction départementale du Commerce en application des résolutions prises en conseil d'administration de la Société RENCO SPA du vingt-huit juillet deux mille vingt Trois, d'ouvrir le capital social, l'associé unique a par écrit, fait à des tiers une offre de cession de deux mille cinq cents parts sur les dix milles qu'il détient. Les parts ainsi offertes ont rencontré l'assentiment de la SOCIETE ECOLOGIQUE DU CONGO (SOECO), représentée par Monsieur Wilfrid Gabriel OKYEMBA qui les a acceptées en totalité.

L'assemblée générale dans sa nouvelle composition, entérine, conformément aux résolutions du conseil d'administration de la société RENCO SPA, du vingt-six janvier deux mille vingt-trois, la nomination Monsieur Maurizio ASARO comme Directeur Général de la Société RENCO GREEN, en remplacement de Monsieur Davide SBREGA pour une durée indéterminée prenant effet le treize février deux mille vingt-trois.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis,

Le Notaire



**REPUBLIQUE DU CONGO
MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES INFRASTRUCTURES
ET DE L'ENTRETIEN ROUTIER
PROGRAMME D'UTILISATION DURABLE DES TERRES
UNITE DE COORDINATION DU PROGRAMME
AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET
N° 002-2023/CAB/MATIER/UCP du 28/09/2023**

Sélection de consultants pour le recrutement d'un cabinet de conseils/expertises juridiques en filières agricoles durables pour assistance à maîtrise d'ouvrage

Le Ministère de l'Aménagement du Territoire, des Infrastructures et de l'Entretien (le « MATIER ») a reçu un financement de l'Agence Française de Développement (l'« AFD »), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de celui-ci pour effectuer les paiements au titre du Programme d'Utilisation Durable des Terres (PUdT).

Les Services du Candidat auront pour objet:

- Développer un corpus légal et/ou normatif spécifique à chaque filière zéro-déforestation. Pour cela, le cabinet juridique recruté sera amené à animer le processus d'écriture de projets de documents juridiques et/ou normatifs devant régir le fonctionnement de chaque filière porteuse identifiée dans le cadre du PUdT ainsi que des dispositions réglementaires devant encadrer le développement et la protection d'une marque ou d'un label « Produit du Congo » pouvant être reconnu sur la scène internationale à travers son endossement par un ou des schémas de certification internationalement reconnus ;
- Rédiger un avant-projet de loi sur l'agriculture durable et zéro-déforestation et accompagner les Autorités congolaises dans le processus de finalisation.

Le MATIER invite les Candidats à manifester leur intérêt à fournir les Services décrits ci-dessus.

Cet Appel à Manifestations d'Intérêt s'adresse aux Bureaux d'études ou Consortium de bureaux d'études.

Les critères d'éligibilité à un financement de l'AFD sont spécifiés à l'Article 1.3 des « Directives pour la Passation des Marchés financés par l'AFD dans les États étrangers », disponibles en ligne sur le site internet de l'AFD : <http://www.afd.fr>.

Les Candidats ne peuvent soumettre qu'une seule candidature en leur nom propre ou en Groupement. Si un Candidat (y compris le membre d'un Groupement) soumet ou participe à plusieurs candidatures, celles-ci seront éliminées. En revanche, un même Sous-traitant peut participer à plusieurs candidatures.

Si le Candidat est constitué en Groupement, la Manifestation d'Intérêt doit inclure une copie de l'accord de Groupement conclu par l'ensemble de ses membres ou une lettre d'intention de constituer un Consortium, signée par tous ses membres et accompagnée d'une copie de l'accord de Consortium proposé.

En l'absence de ce document, les autres membres seront considérés comme Sous-traitants.

Les références et qualifications des Sous-traitants ne sont pas prises en compte dans l'évaluation des candidatures.

Les Candidats intéressés doivent produire les informations démontrant qu'ils sont qualifiés et expérimentés pour réaliser les présents Services. A ce titre, ils justifieront qu'ils possèdent des références de prestations récentes et similaires. Le caractère similaire des références sera analysé en fonction:

- De l'ampleur des marchés;
- De la nature des Services: Elaboration des textes réglementaires de chaque filière zéro-déforestation (loi, décret, code...);
- Des domaines et expertises techniques: Science juridique, agriculture, agro-économie, agronomie, développement de chaînes de valeurs, droit rural en Afrique centrale.

• Du contexte géographique dans la région d'Afrique centrale.

Le MATIER examinera également la pertinence des Manifestations d'Intérêt au regard des critères suivants:

- Le bureau d'étude doit produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations:
- Avoir au moins 5 ans d'expérience dans le domaine de l'agriculture;
- Documentation ou brochures de présentation;
- Références et justificatifs (attestations/certificats de bonne fin des prestations, contrats, procès verbaux,...) de maîtrises d'ouvrage concernant l'exécution de missions similaires, les missions similaires étant définies comme celles se rapportant aux domaines de prestations similaires. Les références en Afrique subsaharienne seront valorisées;
- Capacité de backstopping: liste des experts proposés dans les différentes

spécialités et expertise du projet avec un très court résumé sur l'expérience de chaque personne (spécialité/domaine d'expertise, formation, années d'expérience dans la spécialité, années dans l'entreprise).

- Présence du partenaire au Cameroun, Congo, Gabon et/ou RDC.

En raison du risque sécuritaire dans les zones où doivent être réalisés les Services, l'évaluation des Manifestations d'Intérêt vérifiera que les candidatures répondent aux critères suivants:

- Le Candidat possède au moins une expérience de prestations en zone à risque sécuritaire similaire, pour laquelle il fournira une preuve de mise en œuvre de mesures de sûreté (facture ou contrat avec prestataire sûreté, justificatifs de sensibilisation à la sûreté avant départ sur site, etc.);
- Le Candidat possède des procédures internes de gestion de la sûreté: il fournira la description de son dispositif de veille et de son dispositif de gestion des crises;
- Le Candidat dispose, pour des prestations réalisées à l'étranger, d'un contrat d'assistance et de rapatriement de ses collaborateurs: il fournira l'attestation le justifiant;
- Le Candidat décrira son processus standard de préparation au départ en mission dans des zones sensibles, et joindra des justificatifs de sa mise en œuvre (ordres de mission avec consignes associées, attestations d'actions de sensibilisation ou de formation, etc.).

Le mandataire du Consortium, ainsi que tout membre ayant son siège en dehors du pays du Client devront remplir chacun de ces critères.

Une candidature ne répondant pas à l'une quelconque de ces exigences sera écartée.

Le MATIER dressera une liste restreinte de six (6) Candidats maximum, présélectionnés sur la base des candidatures reçues, auxquels il adressera la Demande de Propositions pour la réalisation des Services requis.

Les Manifestations d'Intérêt devront être soumises en français en quatre (4) exemplaires (un original + 3 copies) et une version numérique (clé USB) et doivent être envoyées par voie électronique à l'adresse suivante: gomadegoma@gmail.com à Monsieur GOMA Antoine, ou à l'adresse ci-dessous:

Ministère de l'Aménagement du Territoire, des Infrastructures et de l'Entretien Routier
Programme d'Utilisation Durable des Terres (PUdT)

Ex Immeuble du Plan, Place de la République, Rond-point CCF, 4^e étage, Porte 408, Tél: 06 410 82 06/05 004 49 75

au plus tard le 09 octobre 2023 avant 13 heures 00 mn (heure de Brazzaville), date et heure limites de dépôt et porter la mention:

«Manifestation d'intérêt pour le recrutement d'un cabinet de conseils/expertises juridiques en filières agricoles durables pour assistance à maîtrise»

Les Candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessus, aux heures d'ouverture de bureaux, tous les jours ouvrables (lundi au vendredi) de 8 heures à 14 heures (heure de Brazzaville) ou par courriel: gomadegoma@gmail.com à Monsieur GOMA Antoine.

Fait à Brazzaville, le 11 septembre 2023

Le Coordonnateur National

Antoine GOMA



Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT

Notaire

Titulaire d'un office notarial sis 30, Avenue Nelson MANDELA
(à côté de l'ex FOREVER LIVING, non loin de l'Agence Française de Développement),
Centre-ville, Brazzaville.
Tél : (00242)04.418.20.81/06.540.59.45, B.P : 15.244
E-mail : etudegiscardbavouezaguinot@gmail.com
République du Congo

**ANNONCE LEGALE
CONSTITUTION**

« IEU TEC LIMITED » S.A.R.L.U.

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au Capital de 5.000.000 de FRANCS CFA
Siège Social : Village Massa, dans le département du Pool.
RCCM : CG-BZV-01-2023-B13-00397
REPUBLIQUE DU CONGO.

CONSTITUTION

Suivant acte authentique reçu par Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT, Notaire en la résidence de Brazzaville, le 28 août 2023, enregistré au bureau des domaines et du timbre à Brazzaville, le 29 août 2023, sous Folio 162/3, numéro 979, il a été constitué une société commerciale présentant les caractéristiques suivantes :

Forme Sociale: Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle (S.A.R.L.U.) ;

Dénomination: « IEU TEC LIMITED » ;

Objet social: La société a pour objet en tous pays, notamment dans les Etats parties au traité OHADA et plus particulièrement en République du Congo :

- La conception, la production, la vente, l'installation et la maintenance des ordinateurs, des produits électroniques, des appareils électriques, des instruments et des compteurs, des équipements électromécaniques, des machines de construction, des pièces mécaniques, des moules métalliques, la pression hydraulique, des équipements miniers, des fils et des câbles, des roulements, des pompes et des vannes.

Siège social: Village Massa, département du Pool, République du Congo;

Capital Social: CINQ MILLIONS (5.000.000) de FRANCS CFA, divisé en cent (100) parts de cinquante mille (50.000) FRANCS CFA chacune

numérotées de 1 à 100, entièrement souscrites par l'associé unique ;

Durée: quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, sauf cas de dissolution anticipée ou prorogation prévus par les statuts ;

Déclaration notariée de souscription et de versement: aux termes d'une déclaration de souscription et de versement reçue par Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT, le 28 août 2023 et enregistrée au bureau des domaines et du timbre, à Brazzaville, le 29 août 2023, sous folio 162/4, numéro 980, il a été constaté que toutes les parts souscrites ont intégralement été libérées par l'associé unique;

Gérance: aux termes d'un procès-verbal d'Assemblée Générale Constitutive en date à Brazzaville du 28 août 2023, Monsieur XIE YU, de nationalité chinoise, demeurant à Brazzaville, a été désigné en qualité de gérant pour une durée illimitée ;

Immatriculation au RCCM: La société est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Commerce de Brazzaville le 11 septembre 2023, sous le numéro CG-BZV-01-2023-B13-00397.

*Fait à Brazzaville, le 13 septembre 2023
Pour avis*

Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT
Notaire.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date à Brazzaville du 15 juillet 2023, enregistré au Bureau de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre de Bacongo à Brazzaville, le 21 juillet 2023, sous f° 130/105, n° 1856, il a été constitué une société commerciale ayant les caractéristiques suivantes:

DENOMINATION SOCIALE: BUILDING ANGELS.

FORME SOCIALE: Société A Responsabilité Limitée.

CAPITAL SOCIAL: UN MILLION DE FRANCS CFA (1 000 000 FCFA), divisé en CENT (100) parts sociales de DIX MILLE FRANCS CFA (10 000 FCFA) chacune, numérotées de 1 à 100, intégralement libérées.

SIEGE SOCIAL: 41, rue DIAMBOU Jacques, quartier Loua, Arrondissement n° 8 Madibou, Brazzaville, République du Congo.

OBJET SOCIAL: L'apport d'affaires; le marketing relationnel; la gestion immobilière ; la conception, la réalisation et la gestion de tous supports, objets et événements à caractère publicitaire, promotionnel, culturel, artistique et d'information, au moyen de toutes les techniques et tous procédés de communication.

DUREE DE LA SOCIETE: Quatre-vingt-dix-neuf (99) années à compter du jour de son immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier.

GERANT: Monsieur **DOMBY Georges**, demeurant à BRAZZAVILLE (CONGO), 31, rue Félix BINKOUNKOU, quartier Matsimou, Arrondissement n°8 Madibou, de nationalité Congolaise.

DEPÔT AU GREFFE: des pièces de constitution le 09 septembre 2023.

IMMATRICULATION AU RCCM de Brazzaville, le 09 septembre 2023 sous le n°CG-BZV-01-2023-B12-00235.

Pour avis,

Le Gérant
Monsieur DOMBY Georges.

ETUDE de Maître Trésor Syljea MOUSSOUNDA-ILAHOU

Notaire à Brazzaville

1er étage immeuble City Center, Centre ville,
Tél. : 00(242) 06-687 48 79/ 04-028 13 95
E-mail : syljeatresorilahoumoussounda@gmail.com/moussusyljea@yahoo.fr
REPUBLIQUE DU CONGO

AXIEL CONGO BRAZZAVILLE

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE UNIPERSONNELLE

Capital : UN MILLION (1.000.000) Francs CFA

Siège: N° 106 DE LA RUE LOUOLO, PLATEAU DES 15 ANS,
BRAZZAVILLE

RCCM CG-BZV-01-2023-B13-00390

CONSTITUTION

Aux termes des actes reçus par Maître Trésor Syljea MOUSSOUNDA-ILAHOU, en date à Brazzaville du 24 Août 2023 dûment enregistrés à Brazzaville, aux Domaines et Timbres de la plaine en date du 29 Août 2023, sous Folio 154/5 n°2857, il a été constitué une société dénommée « **AXIEL CONGO BRAZZAVILLE** » S.A.R.L.U en sigle « **ACG BZV** » S.A.R.L.U .

Dont les caractéristiques sont les suivantes:

Forme: Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle

Capital: 1.000.000 Francs CFA

Siège: Au N° 106 DE LA RUE LOUOLO, PLATEAU DES 15 ANS à BRAZZAVILLE.

Objet: Télécommunication-J610000 (Distribution de produits et services télécommunication).

Durée: 99 années.

RCCM: La Société est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Commerce de Brazzaville sous le n° RCCM CG-BZV-01-2023-B13-00390 du 31 Août 2023.

Gérance: Monsieur **HODONOU Herman Gildas Frydoris** est le Gérant de la Société. Dépôt de deux expéditions des statuts a été entrepris au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, conformément à la loi.

Pour insertion

Maître Trésor Syljea MOUSSOUNDA-ILAHOU

ETUDE de Maître Trésor Syljea MOUSSOUNDA-ILAHOU

Notaire à Brazzaville

1er étage immeuble City Center, Centre ville,
Tél. : 00(242) 06-687 48 79/ 04-028 13 95
E-mail : syljeatresorilahoumoussounda@gmail.com/moussusyljea@yahoo.fr
REPUBLIQUE DU CONGO

CMK Management

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE UNIPERSONNELLE

AU CAPITAL DE : UN MILLION (1.000.000) FRANCS CFA

SIEGE SOCIAL : N°1390 Rue VOULA Plateau de 15 ANS

BRAZZAVILLE

REPUBLIQUE DU CONGO

RCCM CG-BZV-01-2023-B13-00396

CONSTITUTION

Aux termes des actes reçus par Maître Trésor Syljea MOUSSOUNDA-ILAHOU, en date à Brazzaville du 28 AOÛT 2023 dûment enregistrés à Brazzaville, aux Domaines et Timbres de Poto-poto en date du 01 Septembre 2023, sous Folio 156/14 n°2897, il a été constitué une société dénommée: «**CMK Management**» S.A.R.L.U.

Dont les caractéristiques sont les suivantes:

Forme: Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle

Capital: 1.000.000 Francs CFA

Siège: à BRAZZAVILLE, Au 1390 Rue VOULA Plateau de 15 ANS

Objet: Activités de soutien à l'extraction d'hydrocarbures – B090100 (Distribution et prestation de services de tous produits pétroliers; Vente et distribution de gaz. Et plus généralement, toutes opérations économiques entrant dans l'objet social ou susceptible d'en favoriser le développement.)

Durée: 99 années.

RCCM: La Société est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Commerce de Brazzaville sous le n° RCCM CG-BZV-01-2023-B13-00396 du 07 Septembre 2023

Gérance: Madame **GUILLOND NTSAYI Yannick Marylinie Carmela** est la Gérante de la Société et

Monsieur **GOMA BAKANA Espoir Divin** est le Cogérant de la Société.

Dépôt de deux expéditions des statuts a été entrepris au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, conformément à la loi.

Pour insertion

Maître Trésor Syljea MOUSSOUNDA-ILAHOU

**ETUDE DE MAITRE Hortense MVINZOU LEMBA
NOTAIRE**
05 551-36-01/06 650-53-28
Brazzaville - République du Congo
INSERTION LEGALE

« CHINA STATE CONSTRUCTION OVERSEAS CONGO »

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au capital d'Un million (1.000.000) de Francs CFA
Siège social :
13 Rue Malafou, Centre-Ville.
Brazzaville-République du Congo

Aux termes d'un acte reçu par Maître Hortense MVINZOU LEMBA, Notaire titulaire d'un Office en la résidence de Brazzaville en date du trente et un août deux mille vingt-trois et enregistré à Brazzaville aux Domaines et Timbres de la Plaine, en date du premier septembre deux mille vingt-trois, sous Folio 161/22 N°4357, il a été décidé par l'Associé Unique, conformément à l'Acte Uniforme portant Traité de l'Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique (OHADA) :

De nommer Monsieur **CHENG Ruiqiang** en qualité de Gérant, en remplacement de Monsieur **SHI Honggang**, révoqué.

En conséquence, l'article 14 des statuts a été modifié.

Mention sera portée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville.

Pour insertion

Maître Hortense MVINZOU LEMBA

Maître Raïssa Ursule MAKAYA MAKUMBU NOTAIRE

Sis Bd Lyautey, vers l'hôtel Bikoumou, à côté du Complexe scolaire « Les amis de Julien, OCH, Moungali III, Brazzaville, République du Congo ; Tél : (242) 06651 13 85 / 06998 00 15 / 04411 87 14
E-mail : etudemakumbu@gmail.com

AVIS D'INSERTION MODIFICATIVE

PUMA INTERNATIONAL CONGO SA

Société Anonyme avec Conseil d'administration
Capital : 7.344.100.000 de francs CFA
Siège social : 100 Ter, Avenue Marechal Lyautey,
Zone Parc Zoologique, Brazzaville
REPUBLIQUE DU CONGO

Aux termes des Procès-Verbaux statuant sur les modifications des statuts de la société PUMA INTERNATIONAL CONGO SA, il a été décidé ce qui suit :

1- Procès-verbal de l'assemblée Générale Ordinaire du 1^{er} juillet 2023

*Transformation du bureau sis au n°15, Boulevard Charles de Gaulle, au premier étage, de l'immeuble Lincoln, à Pointe-Noire, en un établissement secondaire de la société Puma International Congo SA

*Nomination de Monsieur **Frédéric Bakala Mvouti** en qualité de chef de l'établissement secondaire de Pointe-Noire

*Transformation du bureau sis Avenue de la gare, à côté du Grand Hôtel de Dolisie, en un établissement secondaire de la société Puma International Congo SA ;

*Nomination de Monsieur **Alfred Nguie** en qualité de chef de l'établissement secondaire de Dolisie

*Révocation de tous les membres du conseil d'administration, et nomination de nouveaux administrateurs, pour un mandat de six (6) ans.

2- Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 1^{er} juillet 2023

* Nomination de Monsieur **Fadi Witold Mitri** en qualité de Président du Conseil d'Administration de la société Puma International Congo SA, pour un mandat de six (6) ans.

3- Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 août 2023

* Démission de Monsieur **Donatien**

Kodog, de son mandat de représentant permanent de Puma International Congo SA, auprès de la société commune de logistique (SCLOG) SA

* Nomination de Monsieur **Soumaila N'guessan Kouame** comme représentant permanent de Puma International Congo SA, auprès de la société commune de logistique (SCLOG) SA *

*Ratification de tous les actes posés par Monsieur **Soumaila N'guessan Kouame**, en qualité de représentant permanent de Puma International Congo SA, auprès de la société logistique SA, depuis le 02 mai 2023 ;

*Révocation du mandat de Monsieur **Donatien Kodog** en tant que directeur général;

*Nomination de Monsieur **Soumaila N'guessan Kouame** comme directeur général, pour un mandat de six (6) ans ;

*Ratification de tous les actes posés par Monsieur **Soumaila N'guessan Kouame**, en qualité de directeur général de Puma International Congo SA depuis le 30 avril 2023.

Dépôts au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, sous les numéros :

- CG-BZV-01-2023-D-00415

-CG-BZV-01-2023-D-00443

RCCM : CG-BZV-01-2002-B14-00008

**Pour avis
Maître Raïssa Ursule
MAKAYA MAKUMBU
Notaire**

Etude de Maître Fabrice Evrard MADIENGUELA NOTAIRE
39, rue Bandas, croisement avenue de la Paix (Arrêt Mbakas)
Poto-Poto, Brazzaville, République du Congo
Téléphone : (+242) 06 662 80 15/04 472 99 50
E-mail : madienguelaf@gmail.com

**AVIS DE NOMINATION D'UN NOUVEAU GERANT
ET D'UN CO-GERANT**

«SOCIETE DE PARTICIPATION ET DE PRESTATION DE
SERVICES DU CONGO » EN SIGLE « SOPPRESCO »
Société A Responsabilité Limitée (SARL)

Au capital d'UN MILLION (1 000 000) de Francs CFA
Siège social : 33, rue Malela Bombe, Matouta, Quartier Diata, Arrondissement 1
Makélékélé, Brazzaville (République du Congo)

Aux termes d'un acte authentique en date à Brazzaville du 31 août 2023, reçu par Maître Fabrice Evrard MADIENGUELA, Notaire, portant procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société A Responsabilité Limitée dénommée «SOCIETE DE PARTICIPATION ET DE PRESTATION DE SERVICES DU CONGO» EN SIGLE «SOPPRESCO enregistré aux recettes des impôts de l'EDT Plaine le 1^{er} septembre 2023, sous folio 160/29, n° 4364, les associés ont décidé ce qui suit :

Nomination d'un nouveau gérant, **Monsieur ONDZIE Eugène Corentin**, pour une durée de trois (3) ans ;

Nomination d'un co-gérant, **Monsieur M'BASI-NKOUKA**

Orchelin Deval, pour une durée de trois (3) ans.

Mention modificative a été portée en conséquence au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, sous le n° CG-BZV-01-2023-D-00445 du 1^{er} septembre 2023.

POUR AVIS

Maître Fabrice Evrard MADIENGUELA

Etude de Maître Salomon LOUBOULA

Notaire titulaire d'office en la résidence de Brazzaville
Résidence Les Flamboyants, Place de la Fontaine, (Camp 15 Août) Boîte Postale 2927, Brazzaville,
République du Congo Téléphone : (00242) 06 677 89 61 /05 390 64 07
E-mail : salomonlouboula@gmail.com/salomonlouboula@etudes-notaires.com

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 16 MARS
DE LA BANQUE POSTALE DU CONGO SA.**

EN ABREGE « B.P.C. »

SOCIETE ANONYME AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION AU CAPITAL DE 25.000.000.000 FRANCS
CFA SIEGE SOCIAL : BOULEVARD DENIS SASSOU NGUESSO PLACE DE LA POSTE, CENTRE-VILLE, B.P. 37, BRAZZAVILLE - REPUBLIQUE DU CONGO

N°RCCM CG/ BZV/01-2021-B14-00026.

INSERTION LEGALE

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 17 JANVIER 2023, NON RENOUVELLEMENT DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES, NOMINATION DE DEUX NOUVEAUX COMMISSAIRES TITULAIRES, POUVOIRS POUR FORMALITES, INSCRIPTION MODIFICATION AU REGISTRE DU COMMERCE ET DU CREDIT MOBILIER.

Aux termes d'une délibération en date à Brazzaville du 16 Mars 2023 de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société Banque Postale du Congo, Société Anonyme avec Conseil d'Administration, dont une copie certifiée conforme enregistrée à Brazzaville, le 19 Avril 2023, sous folio 074/24 a été déposée au rang des Minutes du Notaire soussigné le même jour 19 Avril 2023 à Brazzaville, sous folio 074/25, numéro 1772, pour en assurer la date et la conservation et pour qu'il en soit délivré tous extraits, et expédition quand et à qui l'appartiendra.

I/- Les actionnaires de la Société Banque Postale du Congo, ont décidé :

1/- D'adopter sans amendement le Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 Janvier 2023 ;

2/- De ne pas renouveler les mandats des Cabinets ERNST & YOUNG et KPMG AFRIQUE CENTRALE en leurs qualités des Commissaires aux comptes titulaires de la société Banque Postale du Congo.

II/- En conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée Générale, après en avoir délibéré a désigné les Cabinets KPMG CONGO et EXO CACOGES en qualité de nouveaux Commissaires

aux comptes titulaires pour une période de six (6) exercices soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2029. Ladite Assemblée Générale a en outre émis une réserve de statuer ultérieurement sur la nomination des nouveaux Commissaires aux comptes suppléants de la société Banque Postale du Congo.

- A l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité nécessaires, l'Assemblée Générale a conféré tous pouvoirs au Directeur Général de la Banque Postale du Congo et/ou au porteur d'une copie ou d'un extrait du Procès-verbal.

VI/-Deux (2) copies certifiées conformes des délibérations de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 16 Mars 2023 ont été déposées au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le **08 Septembre 2023** sous le n°CG-BZV-01-2023-D-00468 et l'inscription modificative au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville a été effectuée le même jour sous le numéro **CG/ BZV/01-2021-B14-00026** par les soins du Notaire soussigné.

**Pour insertion légale
Maître Salomon LOUBOULA**

VIE ASSOCIATIVE

La Fondation Josammy Emporio a lancé ses activités à Brazzaville

Initiée par l'écrivain-chercheur congolo-américain Josammy Samba Ganga (fils de feu Samba Mascott, l'ancien sociétaire des Bantous de la capitale), résidant en Californie, la nouvelle organisation dénommée: "Josammy Emporio Foundation" a officiellement démarré ses activités, au Congo. Jeudi 21 septembre 2023, à l'occasion de la Journée internationale de la paix, elle s'est illustrée à Brazzaville. Cette fondation s'inscrit dans le cadre des programmes Fissicola (Festival international de stimulation de la science et la culture africaines) qu'il a lancés aux Etats-Unis d'Amérique.

Deux temps forts ont ponctué cette cérémonie à laquelle ont pris part des autorités administratives et des représentants des institutions internationales: la messe d'action de grâces, en la Cathédrale Sacré-Coeur, et les activités culturelles. Cette messe a été célébrée par l'abbé Brem Kouebassala, vicaire de la paroisse, sous l'animation aux chants de la chorale Jeanne d'Arc. Dans son homélie tirée de l'Evangile de Saint Jean, au chapitre 14 des versets 23 à 29, le célébrant a

insisté: «Si nous parlons de paix aujourd'hui, c'est parce que nous sommes conscients que cet élément fondateur de la société est menacé. Comment pouvons-nous parler de la paix quand il y a une carence réelle en terme de prise de conscience? lorsque nous sommes acteurs des irrégularités et de l'injustice?», s'est-il interrogé. Aussi, a-t-il invité les fidèles «à apporter une paix en contradiction avec la vision du monde...» Peu après, ont suivi des activités culturelles caractérisées par la



Josammy Samba Ganga

parade des différents groupes de sapeurs, des prestations de plusieurs groupes de musiques tradi-modernes et modernes, mais, également celles des sportifs, représentés par des karatékas. D'après Michelle Samba Missengui, chargée de l'organisation et administratrice, "la Fondation Josammy Emporio se présente comme une plateforme qui s'engage à défendre

la paix et le respect des droits humains, faisant ainsi de la lutte contre la pauvreté, les inégalités, le racisme, son cheval de bataille. La fondation se veut

Par l'intermédiaire du programme Fissicola, a rappelé Ley De Mamad'U, président manager des sapeurs, responsable département de la sape et



Une séquence de la "diatance" par des sapeurs

être un réseau de l'élite africaine partout à travers le monde. Ce nouveau-né des organisations non-gouvernementales se définit aussi comme une structure qui entend promouvoir l'art et la culture africaine dans toute sa diversité".

musique, "la nouvelle fondation a comme objectif de mettre en place des mécanismes de financement de projets lucratifs, pour lutter contre le chômage, organiser un festival annuel pour valoriser la culture et la science en Afrique, créer des stations

pilotes pour faire progresser la recherche et l'innovation au niveau national et continental ainsi que mettre à disposition une expertise scientifique pour accompagner et développer des initiatives portées par des talents en herbe dans divers domaines d'activités".

Les futures missions de la Fondation Josammy Emporio se feront aussi autour des structures de recherche pour la socio-épistémologie de l'Afrique. Elles permettront d'élaborer des traitements pour lutter contre bon nombre de pathologies présentes sur le continent et oeuvreront aussi pour une meilleure prise en charge dans les structures sanitaires. La première édition des programmes Fissicola aura lieu l'année prochaine, à Las Vegas, aux Etats-Unis. A travers ses initiatives, Josammy Samba Ganga n'oublie pas son pays d'origine, le Congo, où il entend redynamiser les liens socio-culturels, pour contribuer à la lutte contre la pauvreté.

Alain-Patrick MASSAMBA
Site Internet: <https://josammyemporiofoundation.com>
Etats-Unis Californie: 61938815234 6197697990
Congo-Brazzaville: (+242) 06-705-58-52

THEATRE

"La création théâtrale au Congo: quel avenir?"

"La création théâtrale au Congo: quel avenir?", ce thème évocateur a fait l'objet d'un échange, il y a quelques semaines à Brazzaville, entre des artistes pratiquants du théâtre et des cadres du département en charge de l'Industrie culturelle. (Nous revenons sur cet échange à la demande des lecteurs).

L'artiste Alphonse Mafoua a parlé de la création du théâtre congolais depuis ses origines, notamment du CFRAD et de la création des cercles culturels de Poto-Poto et de Bacongo. Mais également, des grandes troupes et acteurs qui ont fait la pluie et le beau temps de ce théâtre, de ses moments forts et faibles, ainsi que de ses avancées et de son apport dans l'évolution culturelle du Congo.

S'agissant des méthodes que les metteurs en scène mettent en place pour une création, il a souligné que pour qu'on arrive à la création théâtrale, "il faut comprendre le processus qui emmène à cette création. Il existe deux possibilités: l'envie de travailler sur un sujet précis ou sur une situation précise, et à partir de ce moment-là on commence à écrire le texte. Puis on fait le casting des acteurs, et en même temps, il faut savoir qu'une création nécessite des moyens. En général, quand on a fait le choix du sujet sur lequel on peut travailler, il faut savoir combien cela peut coûter... Mais, pour avoir des bonnes créations il faut se structurer".

Pour être auteur, a-t-il expliqué, "il faut d'abord aimer le travail d'écriture. Cela naît en soi et on le développe. Une fois qu'on est auteur on commence à écrire, il y a deux circuits qui permettent de se perfectionner ou de faire avancer son travail, les ateliers d'écriture qui permettent aux auteurs aguerris d'accompagner les jeunes auteurs qui veulent se perfectionner et avoir plus de connaissances. Au Congo, il

n'existe pas de lieux de résidence, ni d'accompagnement, pour l'avenir du théâtre, il faut créer ces résidences d'écriture". A propos, du pragmatisme, le conseiller aux Arts et des Lettres, de la ministre en charge de l'Industrie culturelle, M. Emeraude Kouka, a salué "tous les efforts des opérateurs culturels qui, avec très peu de moyens, réussissent à réaliser des choses. Il y a des salles de spectacles, mais il y a des festivals comme Mantsina sur scène qui se débrouillent tant bien que



«Pour faire du théâtre en Afrique et au Congo, il faut boxer la situation», dit Emeraude Kouka

aussi bien des artistes, que des promoteurs culturels; c'est une chose qu'il faut inculquer aux Congolais. Les Congolais investissent rarement pour soutenir la

d'un changement des mentalités, inciter les entrepreneurs à comprendre qu'on investit dans la culture, et quand les gens le sauront, peut-être que les artistes aussi arrêteront de penser qu'un ministère de la Culture est fait pour donner de l'argent..."

Alain P. MASSAMBA



Tout faire, pour redonner au théâtre congolais son lustre d'antan

mal. Il y a aussi le manque de résidences d'écriture, il y a Bill Kouelany avec les ateliers Sahn qui propose des résidences aux artistes. Ce sont des gens qui «boxent» la situation", a-t-il assuré. Les pouvoirs publics, a-t-il reconnu, "ont un grand rôle à jouer. Le rôle principal d'un ministère de la Culture c'est de créer un environnement qui soit propice à la pratique artistique. Et cela passe par la formation

création. Il y a aussi un problème culturel, un problème de mentalités. Etre artiste, ce n'est pas seulement faire de la création ou monter sur scène, être artiste c'est également être un produit et savoir se vendre. Le problème n'est pas de ressasser ce qui ne marche pas, mais quelles sont les solutions qu'on envisage sur le plan personnel et sur le plan collectif".

La démarche, a-t-il expliqué, "doit converger vers l'idée

FESTIVAL DES MUSIQUES URBAINES

La 7^e édition a tenu le public en haleine!

La septième édition du Festival des musiques urbaines: "Festival Mboté Hip-Hop" a tenu ses promesses. Organisé par l'Institut français du Congo (IFC) de Brazzaville, il a réuni des artistes congolais et ceux venus de la Côte d'Ivoire. L'esplanade de l'IFC était quasiment noire de monde, avec un public



Une vue des artistes sur scène

livré un beau spectacle, et dont l'un des leurs, Sonick, a exprimé sa joie de participer à un tel événement.

Chantant en solo, la star Bak Dan, a passé un message portant sur les méfaits du chanvre qui détruit les poumons et qui n'est pas bien pour la santé. «Si tu écoutes ma musique, a-t-elle expliqué, il y a une puissance qui se dégage de l'intérieur. Tu vas arrêter de fumer.

essentiellement composé de jeunes, férus de la musique. La scène éclatante a vu prester de nombreux artistes, au nombre desquels, ceux du groupe Street art Congo qui ont

Et là, je t'ai sauvé'. L'artiste Ashanti était également de la partie. Il a joué sa partition en cherchant à impressionner le public à sa manière. Lieu d'expression réservé aux artistes en herbe, les organisateurs et chanteurs de ce Festival Hip-Hop ont pris rendez-vous pour la huitième édition, en 2024.

A.P. M.

CHAMBRE-DEPARTEMENTALE DES NOTAIRES DE POINTE-NOIRE OFFICE NOTARIAL MAITRE PAUL BERNARD BATIA

B.P.: 4613-Tél.: (242) 05.534.46.83 - E-mail: batia_paul@yahoo.fr - 98, Avenue Linguissi PEMBELLOT
Rond-point ex «BATA», à côté de l'immeuble des Officiers 9 étages- Pointe-Noire - Congo

Paul Bernard BATIA,
Notaire

INSERTION LEGALE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de «POLY SERVICES INGENIERIE», en sigle «P.S.I.», Société à Responsabilité Limitée, au capital de 1.000.000 F. CFA, RCCM n° CG-PNR-01-2023-B12-00162, ayant son siège social à Pointe-Noire, au n° 12, rue Itsotou, quartier Tié-Tié, régulièrement constituée, reçue en la forme authentique par Maître Paul Bernard BATIA, Notaire soussigné, en date à Pointe-Noire du 12 Septembre 2023, soumise selon le vœu de la loi, à la formalité impérative de l'enregistrement, le 13 septembre 2023, à la recette de Pointe-Noire Centre, folio 175/29 N°7044 et

241/5, il a été décidé de:

-La cession de 15 parts sociales par Monsieur Thibaut Premier SATOU KENES, associé à hauteur de 50% du capital de P.S.I. SARL, à Monsieur Simon MATONO;

-La cession de 15 parts sociales par Monsieur Boris Nazan MABIALA MESSIE, associé à hauteur de 50% du capital de P.S.I. SARL, à Monsieur Simon MATONO. Les associés ont décidé, par ailleurs, d'étendre l'objet social de la société en y ajoutant les activités suivantes: génie civil et travaux publics; transport et logistique. Les statuts de «P.S.I.» ont été mis à jour à cet effet.

Pour avis, **Le Notaire.**

CONGOLAISE INDUSTRIELLE DES BOIS
” CIB”
SOCIETE ANONYME AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION
AU CAPITAL DE 10.021.500.000 FRANCS CFA
SIEGE SOCIAL : SITE CIB-POKOLA - B.P. 41
OUESSO - REPUBLIQUE DU CONGO
RCCM CG/OUE/05 B 179

PROCES-VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois,
 Le 11 mai,
 A 10h heures,

Les Administrateurs de la Société "CONGOLAISE INDUSTRIELLE DES BOIS", en abrégé "CIB", Société anonyme avec conseil d'administration au capital de 10.021.500.000 de Francs CFA, ayant son siège social à Ouessou (République du Congo), immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de ladite ville sous le numéro : RCCM CG /OUE/05 B 179, se sont réunis au siège social de la société Olam Global Agri Pte. Ltd., à Singapour, sur convocation régulièrement faite par le Président du Conseil d'administration, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes prescrit par l'article 715 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique ;
2. Examen des conventions réglementées ;
3. Ouverture d'un compte bancaire de la société ;
4. Autorisation à accorder au Directeur Général pour l'ouverture de deux lignes de crédit, auprès de Crédit du Congo et auprès d'Ecobank Congo ;
5. Changement de dénomination sociale d'un actionnaire,
6. Départ à la retraite et fin des fonctions de Monsieur Christian SCHWARZ en qualité de Directeur Général ;
7. Nomination d'un nouveau Directeur Général de la société ;
8. Fin des fonctions de Directeur Général Adjoint de Monsieur Ashish MALIK ;
9. Changement de nationalité d'un Administrateur ;
10. Validation du plan d'investissement relatif à l'expansion des activités de la CIB pour un montant de près de plus 20 milliards de francs CFA ;
11. Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée notamment à statuer sur les états financiers de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2022, et fixation de sa date, de son lieu et de son ordre du jour ;
12. Examen et adoption du rapport de gestion du Conseil d'administration ainsi que du texte du projet de résolutions à présenter à l'Assemblée générale ordinaire annuelle ;
13. Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités légales de dépôt et de publicité.

Sont présents :

- Monsieur Darshan RAIYANI, Président du Conseil d'Administration,
 - Monsieur Bikash PRASAD, Administrateur,
 - Monsieur Neelamani MUTHUKUMAR, Administrateur.
- Assistent également à la réunion, les personnes non-administrateurs suivantes invitées :
- Monsieur Christian SCHWARZ, Directeur Général ;
 - Monsieur MALIK Ashish, Directeur Général Adjoint.
- La séance est présidée par Monsieur Darshan RAIYANI en sa qualité de Président du Conseil d'administration. Monsieur Christian SCHWARZ est désigné pour assurer les fonctions de Secrétaire de séance.

Le commissaire aux comptes de la société, le Cabinet Ernst & Young, représenté par Monsieur Victor KETEVI, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Après avoir souhaité la bienvenue à tous les participants, le Président, constatant que plus de la moitié des administrateurs en fonction sont présents, déclare que le Conseil d'Administration est régulièrement constitué et peut valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour sus-rappelé.

Ensuite, il s'enquiert auprès des membres d'éventuelles modifications qu'ils pourraient souhaiter apporter à cet ordre du jour.

Personne ne prenant la parole, le Président met successivement aux voix les délibérations suivantes :

I. LECTURE DU RAPPORT DU COMMISSAIRE * AUX COMPTES PRESCRIT PAR L'ARTICLE 715 DE L'ACTE UNIFORME DE L'OHADA RELATIF AU DROIT DES SOCIÉTÉS COMMERCIALES ET DU GROUPEMENT D'INTERET ECONOMIQUE
 Le Président donne lecture du rapport du commissaire aux comptes visé à l'article 715 de l'Acte uniforme de l'OHADA

relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, duquel il ressort que le commissaire aux comptes n'a pas formulé d'observations significatives et qu'il prévoit de certifier sans réserve si le projet d'états financiers de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2022 est arrêté sans modification par le Conseil d'administration. Le Conseil d'administration en prend acte.

II. EXAMEN ET ARRÊTÉ DES ÉTATS FINANCIERS DE SYNTHÈSE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

Il est remis à chaque Administrateur un exemplaire de l'inventaire et des états financiers de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Le Conseil d'Administration procède à des états financiers de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Le Président précise que ces états financiers de synthèse ont été établis selon les mêmes formes et méthodes que l'exercice précédent, dans le respect des dispositions du plan comptable OHADA en vigueur et en observant les principes de prudence et de sincérité.

Puis le Conseil d'Administration procède à un examen détaillé des comptes de l'exercice, desquels il ressort que la société a réalisé une perte nette comptable de (3 711 170 855) Francs CFA.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité, arrête définitivement les états financiers de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2022 (à savoir le bilan, le compte de résultat, le tableau des flux et de trésorerie et les Notes Annexes), faisant apparaître un résultat déficitaire, soit une perte nette comptable de (3 711 170 855) Francs CFA, et décide de les soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle.

III. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

Il est rappelé les principes gouvernant l'affectation des résultats, édictés par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, et par l'article 34 des statuts de la société.

Conformément aux dispositions de l'Acte uniforme susvisé et des clauses statutaires, il convient :

- d'abord d'apurer, le cas échéant, les pertes antérieures ;
- ensuite de constituer une dotation à la réserve légale (cette dotation cessant d'être obligatoire lorsque la réserve atteint le cinquième du montant du capital social) ;
- , d'affecter tout ou partie du bénéfice résiduel à la réserve statutaire (cette affectation cessant d'être obligatoire à concurrence de 15 000 000 000 de Francs CFA) ;
- , d'affecter le solde du résultat bénéficiaire au compte report à nouveau ou à la réserve facultative, à défaut, de procéder à la distribution des dividendes.

Dans la mesure où les états financiers de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2022 montrent un résultat net comptable déficitaire de (3 711 170 855) Franc CFA, le Conseil, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de proposer à l'Assemblée générale ordinaire devant statuer sur ces états financiers de synthèse, d'affecter la totalité du résultat net déficitaire (perte nette) dudit exercice, soit un montant de (3 711 170 855) Francs CFA au compte de report à nouveau dont le solde débiteur de (1 280 409 149) Francs CFA au 31 décembre 2022 serait ainsi porté à un solde débiteur de (4 991 580 004) Francs CFA.

Ainsi, après cette affectation, la situation nette de la société serait créditrice à hauteur de 23 443 494 479 Francs CFA, selon la répartition ci-après :

Capital social	10.021.500.000 F CFA
Prime d'apport, d'émission, de fusion	1.286.244.019 F CFA
Réserve de réévaluation	1.799.933.638 F CFA
Réserve légale	2.004.300.000 F CFA
Réserve statutaire	13 323 096 826 F CFA
Réserves libres	0 F CFA
Report à nouveau	- 4 991 580 004 F CFA

Soit une situation nette après affectation 23 443 494 479 F CFA

IV. EXAMEN DES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Le Conseil d'administration constate, en application des articles 438 et suivants de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt

économique, qu'aucune convention conclue au cours des exercices antérieurs ne s'est poursuivie au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2022.

Le conseil d'administration constate par ailleurs que la convention ci-après conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 n'a pas fait l'objet d'une autorisation préalable et décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité, de la soumettre à un vote spécial de l'assemblée générale ordinaire annuelle sous réserve du rapport spécial du commissaire aux comptes exposant les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie :

- Vente de grumes et de débités à Olam Global Agri Pte Limited, nouvelle maison mère de la société CIB, représentant plus de 90% du chiffre d'affaires de la société.
- Il est précisé que le commissaire aux comptes en a dûment été avisé pour l'établissement de son rapport spécial devant permettre à la prochaine Assemblée générale ordinaire annuelle d'approuver la convention afin de couvrir la nullité encourue par la convention susvisée conformément aux dispositions de l'article 447 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique.

V. OUVERTURE D'UN COMPTE BANCAIRE DE LA SOCIETE

Le Conseil d'Administration constate que le compte bancaire de la Congolaise Industrielle des Bois dans les livres de la Banque Commerciale Internationale (BCI) a été ouvert sans l'accord préalable du Conseil d'administration et que les preuves d'approbation d'ouverture de tous les autres comptes sont également introuvables.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité, en tant que de besoin, d'approuver l'ouverture du compte bancaire susvisé dans les livres de la Banque Commerce International (BCI), que toute nouvelle ouverture d'un compte bancaire au nom de la Congolaise Industrielle des Bois dans une banque quelconque est soumise à l'autorisation préalable du Conseil d'administration et d'approuver, en tant que de besoin la liste exhaustive des comptes bancaires ci-après ouverts au nom de la Congolaise Industrielle des Bois :

<u>Dénomination de la banque</u>	<u>Numéro de compte</u>
Crédit du Congo	20040163000
LCB Bank	20955101101
La Banque Postale du Congo	10734970007
Ecobank Congo	37155016561
SCB Cameroun	01862453150
BGFI bank Congo	42024779011
Crédit Industriel et Commercial	1200010132601
Banque Commerciale Internationale	37107325329

VI. AUTORISATION A ACCORDER AU DIRECTEUR GENERAL POUR L'OUVERTURE D'UNE LIGNE DE CREDIT AUPRES DES BANQUES CREDIT DU CONGO ET ECOBANK CONGO

Le Président informe le Conseil d'administration de la nécessité de recourir à des facilités de trésorerie (lignes de découvert) pour le financement externe de l'exploitation et des investissements pour un montant de 9.000.000.000 FCFA avec un taux d'intérêt annuel de 5% auprès des banques Crédit du Congo et Ecobank Congo, respectivement pour 4.000.000.000 FCFA et 5.000.000.000 FCFA.

A cet effet, il met à la disposition des membres du Conseil, les notifications de crédit ainsi que les projets de convention d'autorisation de découvert y relatives.

Ensuite, le Président propose aux membres du Conseil de donner une autorisation au nouveau Directeur Général de la société, Monsieur Ashish MALIK, en vue de conclure ces conventions d'autorisation de découvert avec ces banques à compter de la date de prise d'effet de ses fonctions.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur Ashish MALIK de conclure les deux conventions d'autorisation de découvert susvisées avec les banques Crédit du Congo et Ecobank Congo dans les conditions indiquées ci-dessus.

VII. CHANGEMENT DE DENOMINATION SOCIALE D'UN ACTIONNAIRE

Le Président informe les membres du Conseil du changement de la dénomination sociale de l'actionnaire Timber International SA, laquelle dénomination sociale est désormais Olam Agri Basel SA, et met à leur disposition les documents reçus de cet actionnaire, constatant le changement intervenu.

Le Conseil prend acte de ce changement.

VIII. DEPART A LA RETRAITE ET FIN DES FONCTIONS DE DIRECTEUR GENERAL DE MONSIEUR CHRISTIAN SCHWARZ

Le Président informe les membres du Conseil que Monsieur Christian SCHWARZ, Directeur Général de la société fera valoir ses droits à la retraite à compter du 1er juillet 2023, après 21 ans de service au sein de la société. Ayant débuté à la CIB en tant que Directeur Administratif et Financier, il fut nommé Directeur Général en novembre 2008.

Il rappelle que Monsieur Christian SCHWARZ a abattu un travail extraordinaire pendant toute cette période. Le Conseil d'Administration félicite et remercie Monsieur Christian SCHWARZ pour tout le travail accompli et lui souhaite de passer une retraite heureuse.

IX. NOMINATION D'UN NOUVEAU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide de nommer Monsieur Ashish MALIK en qualité de nouveau Directeur Général de la CIB à compter du 1er juillet 2023, pour une durée d'un (1) an, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les états financiers de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

X. FIN DES FONCTIONS DE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT DE MONSIEUR ASHISH MALIK

Le Conseil d'administration, du fait de la nomination de Monsieur Ashish MALIK en qualité de nouveau Directeur Général de la société, après en avoir délibéré, décide de mettre fin à ses fonctions de Directeur Général Adjoint de la société.

XI. CHANGEMENT DE NATIONALITE D'UN ADMINISTRATEUR

Le Président du conseil d'administration informe l'ensemble des administrateurs que Monsieur Neelamani MUTHUKUMAR, Administrateur au sein de la CIB, de nationalité d'origine indienne est désormais citoyen de Singapour et met à leur disposition l'ensemble des documents reçus de ce dernier constatant son changement de nationalité. Le Conseil prend acte de ce changement.

XII. VALIDATION DU PLAN D'INVESTISSEMENT RELATIF A L'EXPANSION DES ACTIVITES DE LA CIB

Le Président du conseil d'administration présente à l'ensemble des administrateurs le plan d'investissement d'un montant total de plus 20 milliards de francs CFA (34,8 millions de dollars US). Après avoir rappelé le contexte justificatif de ce plan d'investissement qui est celui inhérent à la décision du Gouvernement Congolais d'interdire l'exportation des grumes. Le président précise que l'exécution de cet investissement devrait durer trois (03) ans à compter de

l'année 2023 bien que le plan en lui-même prévoyait un démarrage en 2022.

Ce plan de financement porte principalement sur les équipements liés à la production forêt, la modernisation des unités industrielles de première transformation et la construction d'une nouvelle scierie (SCHULT), l'extension des séchoirs pour plus de production des produits secs, le renforcement de l'atelier moulurage et l'extension de l'unité d'aboutage. A tout cela s'ajoute, le renforcement de la capacité énergétique utile pour couvrir les besoins additionnels de la production, a bien voulu préciser le Président du conseil d'administration. Le Conseil, après avoir délibéré, approuve le plan d'investissement utile au développement de la CIB et demande au nouveau Directeur Général de veiller à la bonne exécution de ce programme.

XIII. CONVOCATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE APPELÉE À STATUER NOTAMMENT SUR LES ÉTATS FINANCIERS DE SYNTHÈSE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022, FIXATION DE SA DATE, DE SON LIEU ET DE SON ORDRE DU JOUR

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des actionnaires en date du 30 juin 2023, au siège de la société Olam Agri Basel AG, à Bâle, à 10 heures, aux fins de délibérer et statuer sur l'ordre du jour suivant :

- lecture des rapports de gestion du Conseil d'administration portant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et sur la marche de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, et du Commissaire aux Comptes sur les états financiers de synthèse de cet exercice ;
- approbation des états financiers de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- quitus aux Administrateurs ;
- lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique ;
- affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.

XIV. EXAMEN ET ADOPTION DU RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AINSI QUE DU TEXTE DU PROJET DES RESOLUTIONS A PRESEN-

TER A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Le Président donne lecture au Conseil d'administration du projet de rapport de gestion portant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et sur la marche de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, ainsi que du projet de texte des résolutions à présenter à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire. Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide, à l'unanimité, d'adopter le rapport de gestion et le texte du projet de résolutions à soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée notamment à statuer sur les états financiers de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2022, et autorise son Président à signer le rapport susvisé au nom du Conseil d'administration.

XV. POUVOIRS EN VUE DE L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES

Le Conseil d'administration confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer toute formalité légale de dépôt et de publicité. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président déclare la séance levée à 12 heures. De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture a été signé par le Président de séance et un Administrateur.

Le Président de séance

Un Administrateur

D. Raiyani

B. Prasad

Monsieur Darshan RAIYANI
Président du Conseil d'Administration

Monsieur Bikash PRASAD

Brazzaville, le 19 septembre 2023

ANNONCE LEGALE

AFRIC -JURIS CONSEIL Brazzaville REPUBLIQUE DU CONGO CREATION

Un Cabinet de Conseil juridique a été créé à Brazzaville et dont les caractéristiques sont les suivantes :

DENOMINATION : AFRIC - JURIS CONSEIL.

SIEGE SOCIAL : Boulevard Lyautey, vers l'hôtel Bikoumou, à côté du Complexe scolaire «Les amis de Julien», OCH, Moungali III, à Brazzaville

OBJET SOCIAL : - Conseil dans toutes les matières juridiques et judiciaires, règlement des affaires en arbitrage et en médiation ;

- Formations individuelles ou collectives.

DATE DE DEBUT : 21 Juin 2023, à compter de l'immatriculation au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier.

PROPRIETAIRE GERANT : Docteur MOUKALA - MOUKOKO Corneille

IMMATRICULATION : CG-BZV-01-2023-A 10-01109

Pour avis

Docteur MOUKALA - MOUKOKO Corneille

Ancien Magistrat Hors Hiérarchie

Expert juridique

Consultant, Arbitre et Médiateur certifié

Formateur des Formateurs

Tél : 06 663 17 01 1 05 033 47 76. Email : cocomouket@yahoo.fr

COUR D'APPEL DE BRAZZAVILLE
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BRAZZAVILLE

CABINET DE MONSIEUR
LE GREFFIER EN CHEF

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité*Travail*Progrès

INSERTION LEGALE

Par Maître Gédéon Perphyte ENDZENA OKALI, Greffier Principal près le Tribunal de Commerce de Brazzaville, assurant l'intérim de Maître Jean Clément NGATALI, Greffier en Chef, Chef de Greffe dudit Tribunal ;

DE LA LIQUIDATION JUDICIAIRE

Le Tribunal de Commerce de Brazzaville a rendu en date du 15 Juillet 2023, à la requête de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, dite CNSS aux fins de la liquidation judiciaire de la société POLYCLINIQUE HEROS, dont le siège social est sis, quartier Mpiaka, derrière l'Ambassade des USA, Bacongo, Brazzaville, la décision dont le dispositif est le suivant :

PAR CES MOTIFS :

Statuant en audience non publique, contradictoirement, en matière commerciale et en premier ressort ;

Rejette la fin de non-recevoir excipée par la société POLYCLINIQUE HEROS ;

Rejette également la demande de désignation d'un Expert régularisée par le ministère public ;

Déclare recevable et fondée l'action de la CNSS •

Prononce l'ouverture de la liquidation judiciaire des biens de la société

POLYCLINIQUE HEROS, débitrice, en état de cessation des paiements ;

Fixe la date de cet état de cessation des paiements au 1^{er} janvier 2023 ;

Nomme **N'GOKA Lambert**, Magistrat, juge-commissaire et **BOLLE André**, expert agréé, Syndic ;

Fixe le délai au terme duquel la clôture des opérations de liquidation sera examinée à 18 mois, à compter du prononcé de la présente décision ;

Ordonne au Greffe du tribunal de céans d'accomplir les formalités prévues par les articles 36 et 37 de l'Acte uniforme relatif aux procédures collectives d'apurement du passif ;

Ordonne l'exécution provisoire sans caution ;

Pour avis d'insertion légale,
Brazzaville, le 6 septembre 2023

9 SEPTEMBRE 2023

Gédéon Perphyte
Maître
Gédéon Perphyte
ENDZENA OKALI
Greffier en Chef

PARTENARIAT FECOFOOT-AVA SPORT EVENTS

Le foot congolais fait sa mue

La FECOFOOT (Fédération congolaise de football) a franchi le pas: il s'engage dans la voie du professionnalisme dès la saison sportive 2023-2024. L'instance dirigeante du football congolais a en effet signé lundi 25 septembre 2023 une convention de partenariat avec la société Ava Sport Events LTD, promotrice de ce projet, et animée de la volonté de faire évoluer les choses dans ce sens. Ce chemin paraît comme une petite révolution dans le fonctionnement du football congolais. Pour les représentants de la société Ava Sport Events LTD, la saison sportive 2023-2024 est considérée comme «une saison pilote». Deux stades sont retenus pour la première saison de l'ère du professionnalisme: Massamba-Débat et Complexe sportif de Pointe-Noire. Les clubs bénéficieront d'une «dotation matérielle» et le transport des équipes sera à la charge du partenaire de la FECOFOOT.

Le directeur de la filiale congolaise de la société Ava Sport Events LTDA, Bertrand Mahé, a indiqué que son groupe s'attèle déjà à «attirer les



Jean-Guy Blaise Mayolas et le patron d'Ava Sport Events après la signature de la convention sponsors, les entreprises qui associeront leurs noms aux championnats de Ligue 1 et de Ligue 2 en leur proposant des offres commerciales». Il a annoncé que «ces championnats porteront le nom d'une entreprise et qu'Ava Sport Events créera un Club d'entreprises». Bertrand Mahé a informé que la captation d'entreprises générera de l'argent qui sera redistribué aux clubs et autres acteurs du football: «Chaque club bénéficiera d'une prime de participation d'environ 30 millions de francs CFA et d'une prime de classement. Selon

les prévisions pour la saison 2024-2025, par exemple, le champion gagnera 124 millions de francs CFA et le dernier, 49 millions».

En ce qui concerne les stratégies de mobilisation des supporters, Bertrand Mahé a dit miser «sur l'offre des réceptions autour des matches, le choix des horaires des rencontres, la diffusion télévisuelle des matches phares, au moins un match chaque week-end». Poursuivant sur les grandes décisions que la société Ava Sport Events compte appliquer, Bertrand Mahé a égale-

ment informé qu'il faut que les pouvoirs publics s'impliquent dans la réhabilitation des stades d'entraînement. «Cela va prendre du temps à mettre ces stades en conformité», a-t-il avoué.

De son côté, au sujet du statut des clubs, le président de la FECOFOOT, Jean Guy Blaise Mayolas, a annoncé qu'ils devront désormais avoir une licence selon les recommandations de la CAF. «Dès cette saison, il faut que les clubs se mettent dans les dispositions pour avoir une licence CAF et nous allons nous donner les moyens de contrôler les clubs.» Le patron du foot congolais a prévenu qu'il saura se montrer intraitable avec ceux qui ne joueraient pas le jeu... «Celui qui ne pourra pas respecter le cahier des charges ne pourra pas jouer en Ligue professionnelle», a-t-il dit. Pour finir, en raison des sommes colossales qui seront versées aux clubs, il a insisté pour qu'elles servent à payer, en priorité, les salaires des joueurs et leur encadrement. Et que les dirigeants fassent preuve de probité et de transparence.

Guy-Saturnin MAHOUNGOU

FOOTBALL

Diabes-Noirs, un rescapé bien seul!

Après l'élimination de l'AS Otohô de la Ligue des champions, seuls les Diabes-Noirs restent en lice, côté congolais. Les Diabes-Noirs ont plutôt assez laborieusement négocié leur maintien dans la Coupe de la Confédération. A la manche aller du deuxième tour préliminaire, ils ont déjoué certains pronostics en allant s'imposer à Lusaka, sur le terrain de Maestro United Zambia, leur adversaire.



Les Diabes-Noirs victorieux au match aller en Zambie

Maintenant, ils s'apprêtent à redescendre sur la pelouse du Stade Président Alphonse Massamba-Débat, pour y accueillir sportivement, à leur tour, ce dimanche 1er octobre, cet adversaire. En match retour.

Les débats sont en perspective animés et ouverts. Peut-être plus ouverts qu'ils ne le furent à Lusaka. Simplement parce qu'ils accoucheront d'un qualifié pour la phase de poules. Certains pronostiqueurs bégayent. Ils savent que leur optimisme n'est pas la baguette magique pour modifier le cours d'une rencontre. D'autant que les Zambiens veulent prendre leur revanche. Comme on le voit, la manche retour entre Diabes-Noirs et Maestro United Zambia promet d'être intense et vécue.

Les Zambiens seraient confiants. Ils ne paniquent pas, dit-on, ni ne désespèrent après leur déconvenue à domicile, bien au contraire. Ils entretiennent leur optimisme dans leurs déclarations, comme on le lit sur la page Facebook de leur club: «// reste la manche de Brazzaville, rien n'est encore perdu. Nous jouerons notre carte là-bas».

La qualification pour la phase de poules! Une hantise pour les uns et pour les autres. Elle est à prendre. Mais il n'y aura qu'un ticket. Donc, un qualifié seulement.

Les sportifs congolais seraient heureux de voir les Diabes-Noirs réussir une double victoire ou même un match nul, qui leur ouvrirait grandes les portes de la phase de poules pour la deuxième fois d'affilée. Et l'on pense qu'ils seront très nombreux ce dimanche à Massamba-Débat, pour les forlancer face à ce «Maestro», un nom qui fait peur malgré sa défaite antérieure.

Pourvu que le public ne leur offre pas l'occasion de les abandonner pour applaudir leur adversaire. Très exigeant, le public congolais n'aime pas les fainéants, les maladroits. Aussi, les Diabes-Noirs seront-ils condamnés à convaincre. D'où une sacrée détermination. On ne leur demandera sans doute pas de faire le spectacle, le football de salon. On leur exigera un football réaliste. Serait-ce trop leur demander après une trop longue série de défaites pour les clubs congolais à tous les niveaux?

Jean ZENGABIO

HANDBALL/CHAMPIONNATS D'AFRIQUE DES CLUBS

C'est parti, à Brazzaville!

La capitale congolaise vibre depuis le jeudi 28 septembre 2023 au rythme des 44es Championnats d'Afrique des clubs champions de handball, dans les deux versions. Un tournoi qui regroupe dix-huit équipes (dix en hommes et huit en dames) issues de huit pays. La compétition s'achèvera le 7 octobre. Pendant dix jours, les mordus brazzavillois du jeu à sept renoueront avec les sentiers des gymnases Nicole Oba et Henri Elendé, pour participer à leur ma-



Le général Serge Oboa visitant le gymnase Henri Elendé

Les différents groupes

DAMES.

Groupe A: Primero de Agosto (Angola), Al Ahly (Egypte), A. Nziko (Cameroun), Grain de sel (Congo).

Groupe B: DGSP (Congo), Petro Atletico (Angola), FAP (Cameroun), Bandama HTC (Côte d'Ivoire)

HOMMES.

Groupe A: Al Ahly (Egypte), FAP (Cameroun), JSK (RDC), BMC (Congo).

Groupe B: Red Star (Côte d'Ivoire), A. Nziko (Cameroun), Petro-Sport (Congo), Adjidja (Bénin).

nière, comme ils savent le faire, à la fête africaine du handball. Ils attendent des acteurs des parties plus sportives, pour éviter l'ennui et combler les organisateurs à tous les niveaux.

Cure de jeunesse pour les infrastructures

La CAHB a confié l'organisation de cette compétition au Club sportif multidisciplinaire DGSP (Direction générale de la sécurité présidentielle), qui a mis beaucoup de moyens, aidé par des partenaires, pour la réalisation de ces champi-

onnats. Ses dirigeants ont mis les bouchées doubles pour la réfection des gymnases, l'accueil des équipes, leur encadrement, les médias, etc. C'était un défi que la DGSP s'est attelée à relever en quelques mois seulement, sous la responsabilité du président général du club et président de la Commission de supervision des championnats, le général Serge Oboa. Ce dernier a effectué lundi 25 septembre une dernière visite des infrastructures retenues. Il a fait un état des lieux satisfaisant:

revêtement des façades et des sols, rénovation des salons VIP, réhabilitation des vestiaires, travaux d'électricité, de carrelage et de menuiserie, réparation des splits, pavoisement des installations, etc. «Les travaux ont été réalisés à 99%», a déclaré le commandant François Elion Douniama, deuxième vice-président du Comité d'organisation. Il reste aux représentants congolais de faire honneur à leur pays.

Jean ZENGABIO

FOOT FEMININ

Le Congo qualifié pour le dernier tour

Déjà vainqueur de la Guinée Bissau (1-0) à Banjul, le Congo a récidivé mardi 26 septembre 2023 en l'emportant largement (5-1) sur son adversaire en match retour disputé au Stade Président Alphonse Massamba-Débat. Le Congo accède ainsi au dernier tour des éliminatoires de la CAN-Maroc 2024. Les Diabes-Rouges dames en découdront avec la Tunisie qui, de son côté, a écarté le Niger de la course.

Maître Léole Marcelle KOMBO

Notaire à Pointe-Noire

73, Avenue Barthélémy Boganda, en diagonale de la Clinique Les Oliviers
1^{er} étage d'un immeuble R+2, Centre-ville, B.P.: 1718
Pointe-Noire, République du Congo.

ANNONCE LEGALE DE CONSTITUTION
DE LA SOCIETE CENTURION LOGISTICS, en sigle «C.L.»

Suivant acte reçu par Maître Léole Marcelle KOMBO, Notaire, en date du 22 Août 2023, enregistré à Brazzaville, aux domaines et timbres le 31 Août 2023, sous le folio 163/2 N°2660, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée en République du Congo, dont les caractéristiques sont les suivantes:
Dénomination: CENTURION LOGISTICS, en sigle «C.L.»;
Forme: Société à Responsabilité Limitée;
Capital: Un million (1000000) de francs CFA, divisé en cent (100) parts de dix mille (10 000);
Siège social: Immeuble BSCA Bank, au 10^{ème} étage (joutant le complexe scolaire Anne Marie Javouhey), entre

le Boulevard Denis SASSOU NGUESSO et l'avenue de l'Amitié, Brazzaville, République du Congo;

Objet: La société a pour objet, en République du Congo:

Transports: Terrestre, Fluvial, Ferroviaire; Logistique.

Durée: Quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de son immatriculation au RCCM;

Gérance: Madame Sandrine Prisca EHOULA NIALABEKA.

RCCM: CG-BZV-01-2023-B12-00232 du 07 Septembre 2023.

Pour insertion légale,
Maître Léole Marcelle KOMBO.